

SEANCE ORDINAIRE DU 29 MARS 2012

Président : M. Damien BONFANTI
Vice-président : M. Roger GOLAY
Secrétaire : Mme Louise REY
Membres : M. Cedric ANNEN, Mme Corinne FLOREY BARDET

Sont présents :

Mme Lucia BARBEY, Mme Vally CARTER, Mme Martine CASUTT, M. Michel DEDERDING, Mme Carole ESTOPPEY, M. Yves FAVRE, M. Christian FLURY, M. Jean FONTAINE, M. Thierry FRANCIOLI, Mme Maria-Belen GOMEZ, M. Christian HAAS, Mme Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN, M. Benoît KAUFFMANN, M. Pierre MANCINO, M. Philippe MARTIGNANO, M. Alain MATHIEU, M. Cyril MIZRAHI, M. Philippe PERRENOUD, M. Dominique PERRIN, M. Frédéric PROGIN, M. André PYTHON, M. Bruno REOLON, Mme Suzanne RICHERT, M. Damien SIDLER, M. Muharrem TEMEL, M. Bernard TOMASELLI, Mme Nathalie VERGAIN, M. Cédric VINCENT

Excusés : M. Alessandro CALABRESE, Mme Luisa PENTZKE

Assistent à la séance : M. Frédéric RENEVEY, Maire
M. François BAERTSCHI,
M. François LANCE, Conseillers administratifs
Mme Erika CRISAFULLI, Secrétaire

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} mars 2012
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif
- 6) Présentation des comptes 2011
- 7) Commission des travaux et constructions - Séance du 23 février 2012 - Rapporteur : M. Philippe PERRENOUD
 - a) Visite de la piscine de Marignac
 - b) Aménagement de la place du Premier-Août
 - Pétition du groupe UDC pour le réaménagement des places de parking sur la place du Premier-Août
 - c) Divers

p. 285 Information
p. 286 Vote

Séance ordinaire du 29 mars 2012

- 8) Commission de l'aménagement du territoire - Séance du 7 mars 2012 - Rapporteur : M. Christian HAAS**
- a) Acquisition par la Ville de Lancy de la part de co-propriété de la famille BERTSCHY, sur la parcelle no 2812, sise à l'avenue du Cimetière 28bis (Fr. 600'000.--) p. 300 Arrêté
 - b) Plan localisé de quartier Surville - Etat d'avancement p. 300 Information
 - c) Préavis au projet de plan localisé de quartier no29754-543 - chemin du Bac / chemin Daniel-Ihly / chemin du Credo p. 301 Arrêté
 - d) Divers
- 9) Commission des finances et gestion des immeubles locatifs - Séance du 19 mars 2012 - Rapporteur : M. Dominique PERRIN**
- a) Présentation des comptes et rapport d'activité 2011 de la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL) p. 303 Vote
 - b) Présentation du service informatique de l'Association des communes genevoises (SIACG) p. 303 Information
 - c) Présentation de la procédure pour l'élaboration du budget 2013 p. 304 Information
 - d) Divers
- 10) Commission de la culture - Séance du 5 mars 2012 - Rapporteuse : Mme Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN**
- a) Audition de M. et Mme Michel BOVEY, responsables des « Concerts de Lancy » p. 304 Information
 - b) Présentation des résultats de l'enquête sur les pratiques culturelles dans le canton de Genève, réalisée en 2004 p. 305 Information
 - c) Premier bilan après rénovation de la bibliothèque de Lancy p. 305 Information
 - d) Bilan et perspectives du festival Antigél p. 306 Information
 - e) Divers
- 11) Commission de la sécurité - Séance du 12 mars 2012 - Rapporteur : M. Pierre MANCINO**
- a) Future zone bleue du Petit-Lancy (résolution MCG du 26.01.2012) p. 307 Information
 - b) Point de situation sur la sécurité à l'Etoile Palettes p. 308 Information
 - c) Police municipale - Statistiques et problématique des mendiants p. 310 Information
 - d) Divers
- 12) Commission des affaires sociales- Séance du 14 mars 2012 - Rapporteuse : Mme Nathalie VERGAIN**
- a) Aide au développement - Retour sur le voyage au Burkina Faso du mois de février 2012 p. 311 Information
 - b) Divers
- 13) Commission de l'environnement et du développement durable - Séance du 15 mars 2012 - Rapporteur : M. Damien SIDLER**
- a) Réaudit de la Cité de l'énergie p. 312 Information
 - b) Divers
- 14) Résolution du groupe MCG demandant d'accorder la priorité absolue aux résidents lancéens (jeunes, chômeurs, etc) pour la prise d'emploi dans les services de l'administration municipale** p. 314 Résolution

Séance ordinaire du 29 mars 2012

- 15) Résolution du groupe MCG demandant au Conseil administratif de refuser avec fermeté d'ouvrir l'abri de la protection civile « Annevelle » aux requérants d'asile **p. 320** Résolution
- 16) Propositions individuelles et questions **p. 330**
- 17) Questions du public **Annexe**

M. BONFANTI : avant d'entamer notre ordre du jour, je vous demanderai de vous lever afin d'observer une minute de silence en mémoire des nombreuses victimes du terrible accident d'autocar qui a eu lieu le 14 mars dernier à Sierre en Valais.

J'ouvre cette séance du 29 mars 2012. Je salue la présence de nos trois Conseillers administratifs, M. RENEVEY, Maire, M. LANCE et M. BAERTSCHI, de Mme DE GARRINI, Secrétaire générale et de Mme CRISAFULLI, secrétaire non politique du Conseil municipal, ainsi que des chefs de service, des représentants des médias et du public, nombreux ce soir.

J'excuse l'absence de Mme PENTZKE.

1) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. BONFANTI : les membres du Bureau souhaitent effectuer une modification au point 7 b) de l'ordre du jour « *Aménagement de la place du Premier-Août* », à savoir que la pétition qui était en information se transforme en vote, il aura lieu avant le vote des variantes.

Il y a une autre modification au point 8 a) « *Acquisition par la Ville de Lancy de la part de copropriété de la famille BERTSCHY, sur la parcelle no 2812, sise à l'avenue du Cimetière 28bis (Fr. 600'000.--)* » - il est indiqué que nous allons voter un arrêté de Fr. 600'000.--, il s'agit en fait d'un arrêté de Fr. 630'000.--.

M. FONTAINE : le groupe MCG aimerait demander l'introduction de deux résolutions aux points 10) et 11). La première demande d'accorder la priorité absolue aux résidents lancéens (jeunes, chômeurs, etc) pour la prise d'emploi dans les services de l'administration municipale. La deuxième demande au Conseil administratif de refuser avec fermeté d'ouvrir l'abri de la protection civile « Annevelle » aux requérants d'asile.

M. MATHIEU : par respect pour les personnes qui ont préparé les informations des points 10), 11), 12) et 13), je propose de traiter ces résolutions à la fin de la séance, après ces derniers points.

M. BONFANTI : le Bureau a décidé de placer ces résolutions après les votes et les arrêtés, en points 10) et 11) pour éviter d'alourdir la séance. Nous nous en tiendrons à cette décision.

M. PROGIN : je vais soutenir la proposition de mon pré-opinant et demander que l'on vote cette proposition.

Séance ordinaire du 29 mars 2012

M. BONFANTI : c'est une décision qui avait été prise en son temps par le Bureau de mettre les résolutions à la suite des arrêtés et des votes. Cela n'a jamais posé de problème lors des dernières séances, je ne vois pas pourquoi cela poserait un problème à présent. Donc, nous allons en rester là.

2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 1^{er} MARS 2012

Le procès-verbal est approuvé sans remarque.

3) COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. BONFANTI : nous avons deux communications. Nous avons reçu une lettre du Parlement des Jeunes Genevois datant du 27 février dernier, dont Mme REY va nous lire la teneur.

Mme REY :

« Concerne : Parlement des Jeunes Genevois fondé le 22 février 2012 à Genève

Madame, Monsieur, cher-es membres des autorités,

Le parlement des Jeunes Genevois a pour principales ambitions :

- De fédérer les différents Parlements des Jeunes des communes du canton qui existent déjà ;*
- D'offrir une plateforme de rencontres et d'expression apolitique à l'ensemble des jeunes du canton âgés de 15 à 25 ans, qu'ils soient membres ou non d'un de ces parlements communaux.*

Nous souhaitons renforcer l'attrait des Parlements des Jeunes dans les communes genevoises et encourager la création de nouveaux. C'est la première fois à Genève qu'une structure de type cantonal est créée.

Le premier parlement des jeunes a vu le jour au 16^{ème} siècle à Berne. Son but était de préparer les jeunes citoyens bernois à leur future vie politique.

En 1995, la Fédération suisse des Parlements des Jeunes a été créée. Elle compte aujourd'hui 34 membres, 17 non-membres et 13 entités en cours de création dans toute la Suisse (www.dsj.ch). La fédération dispose de documents servant en pratique à la constitution d'un parlement des jeunes dans les communes <http://www.dsj.ch/fr/parlements-des-jeunes/fondation/manuel.html>.

Nous vous rappelons que les Jeunes à Genève représentent quelque 61'500 personnes, soit un peu plus du 13% de la population cantonale.

Le Parlement des Jeunes Genevois veut :

- Conduire une politique de projets plutôt que de devenir une politique de partis ;*
- Permettre aux Parlements des Jeunes communaux existants de collaborer ;*
- Offrir à l'ensemble des Jeunes du canton, non membres de parlements existants, un lieu de rencontre où ils peuvent échanger des idées et mettre sur pied des projets avec d'autres jeunes de leur âge ;*

Séance ordinaire du 29 mars 2012

- *Projeter des actions permettant de mieux comprendre le fonctionnement de notre canton et l'embellir par nos propositions ;*
- *Devenir des acteurs responsables, respectés et écoutés par les édiles politiques.*

Nous souhaitons rencontrer un ou plusieurs délégués politiques de votre commune pour engager un ou plusieurs projets utiles et mobilisateurs.

En vous remerciant de l'intérêt que vous prenez à la lecture de la présente, et dans l'attente du plaisir de vous rencontrer, nous vous adressons nos plus cordiaux messages.

Pour le comité PJG

*Zéa GIROD
Présidente*

*Adrien RUFENER
Vice-Président*

*Surya SANCHEZ
Vice-Président »*

M. BONFANTI : la deuxième lettre nous est adressée par l'Association Base-Deux-Quatre, que Mme REY va également nous lire.

Mme REY :

« Demande de soutien financier pour le festival « Ecol2com ? »

Messieurs,

Vous n'êtes pas sans savoir que, chaque jour, 224 jeunes de la commune de Lancy se rendent à l'Ecole de commerce Aimée-Stitelmann pour y recevoir leur formation.

Récemment, plusieurs d'entre eux, réunis autour de la structure du PAVE propre à notre école (cf. document joint), se sont courageusement impliqués dans l'organisation d'une journée de réflexion et d'action autour des échanges et de leurs différentes facettes.

Ce festival « Ecol2com ? » (cf. dossier complet ci-joint) aura lieu le vendredi 11 mai prochain. L'idée de base est de renforcer les liens sociaux dans notre école et dans ses rapports avec l'extérieur, mais aussi de permettre à chacun de s'engager dans un projet commun concret.

En lien direct avec la formation commerciale de nos élèves, la matinée et le début d'après-midi cibleront les échanges commerciaux sous différents angles ainsi que leurs implications, tant au niveau local qu'international : commerce traditionnel, formes de commerce alternatifs, échanges Nord-Sud, commerce et environnement, etc.

Le repas de midi consistera en un échange culturel à travers un buffet canadien composé des spécialités nationales de nos élèves.

La deuxième partie de l'après-midi, nous accueillerons des enfants des écoles primaires voisines et leurs familles, puis les habitants du quartier pour un vide-grenier et un troc. Finalement, la soirée se déroulera en musique avec la venue de groupes locaux et peut-être internationaux de courants divers (classique, rap, rock, blues), dans une volonté de faire participer des populations qui se rencontrent peu ou pas, à un événement commun.

Nous savons que la mairie de Lancy, au travers de son engagement dans un Agenda 21, encourage la citoyenneté participative et soutient les projets qui touchent, entre autres, à l'économie solidaire. Notre festival s'inscrit définitivement dans ces deux optiques (cf. dossier complet pour plus de précisions). Pour cette raison, nous faisons appel à vous pour un soutien financier.

Séance ordinaire du 29 mars 2012

En effet, les élèves ont préparé un projet ambitieux, recourant à divers intervenants externes et nécessitant des moyens logistiques à la mesure d'un événement d'une durée d'une journée. Le coût de celui-ci implique donc nécessairement la recherche de soutiens extérieurs au DIP.

Afin que nos élèves puissent concrétiser leur travail, nous vous serions extrêmement reconnaissants si vous pouviez nous attribuer une aide de Fr. 5'000.-- et/ou une aide logistique équivalente dans le prêt de matériel (tables, bancs, ...).

Vous trouverez en annexe le dossier complet de l'événement, ainsi qu'un document de présentation du PAVE, affilié à notre école et coorganisateur de l'événement.

Nous vous remercions d'ores et déjà pour l'attention que vous porterez à notre demande et, dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos plus respectueuses salutations.

Le comité d'organisation du festival (COF) »

M. BONFANTI : ces deux lettres ont été transmises au Conseil administratif.

4) COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. LANCE : tout d'abord, j'aimerais vous informer que le nouveau camion tonne-pompe de la compagnie des pompiers de Lancy sera inauguré le samedi 21 avril 2012, à 11h00, devant la Maison de la sécurité ; vous allez recevoir une invitation. Vous êtes cordialement invités à cette petite cérémonie.

Autre communication : hormis la résolution qui sera traitée tout à l'heure, il était prévu d'informer votre Conseil municipal sur l'utilisation d'une construction cantonale de protection civile pour héberger des requérants d'asile, ce que je fais à l'instant.

Nous avons été informés le vendredi 2 mars par M. URFER, chef de la protection civile cantonale, que l'Hospice général sollicitait la mise à disposition du poste d'Anneville, situé au 6, route de Chancy, pour l'accueil de requérants d'asile, sur la base de l'arrêté du Conseil d'Etat du 28 janvier 2009. Le 6 mars, après visite des lieux, il a été convenu que l'Hospice général occuperait uniquement la construction propriété du canton, d'une capacité de 96 personnes.

Le mardi 6 mars, le Conseil administratif était informé et confirmait son accord de principe en sachant que cette utilisation se ferait sous l'entière responsabilité de l'Hospice général et que ce dispositif serait fermé dès que possible.

Le mardi 6 mars, le Conseil administratif confirmait son accord de principe au pouvoir judiciaire qui se trouve juste au-dessus.

Le mardi 13 mars, le Conseil administratif recevait une délégation de la direction de l'Hospice général et profitait de cette occasion pour poser toutes les questions relatives à la sécurité des habitants du quartier. Lors de cette rencontre, il a été arrêté que l'Hospice général se chargeait dès ce lundi de l'information aux habitants se trouvant dans le périmètre de la construction cantonale en organisant une séance à leur intention qui a eu lieu hier soir à 19h30 dans le dispositif de protection civile d'Anneville.

Séance ordinaire du 29 mars 2012

Le Conseil administratif se chargeait d'informer le Conseil municipal ce soir, ce que je suis en train de faire. Il a été confirmé que la mise à disposition de cette construction se faisait sous l'entière responsabilité de l'Hospice général, en particulier en mettant en place une surveillance 24h/24 de la construction par des agents de Protectas. L'organisation de protection civile de Lancy-Cressy n'est pas engagée dans ce dispositif.

Une dernière chose, en cas de catastrophe touchant la population, l'Hospice général a l'obligation d'évacuer la construction dans les 48 heures.

5) PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.

6) PRESENTATION DES COMPTES 2011

M. LANCE : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, au nom du Conseil administratif, j'ai l'honneur et le plaisir de vous présenter les comptes 2011 de notre Ville.

L'excédent de résultat s'élève cette année à Fr. 5'744'091.36, par rapport à un bénéfice budgété de Fr. 136'887.-.

Ce résultat positif s'inscrit dans un contexte conjoncturel mouvementé et contrasté. D'une part, les charges qui découlent de nos activités maîtrisées présentent dans l'ensemble de légers disponibles. D'autre part, les résultats de la fiscalité des personnes physiques, tels que fournis par le Département des finances, vont sensiblement au-delà des prévisions pessimistes qui prévalaient il y a quelques mois encore. Les estimations se sont révélées supérieures aux éléments budgétés, l'impôt à la source nous rapporte Fr. 1.8 million de plus qu'en 2010 et nous encaissons des correctifs positifs d'impôts d'années antérieures non budgétisables de l'ordre de Fr. 3.6 millions.

Toutefois, si l'on compare uniquement la progression de la production estimée de l'impôt des personnes physiques au barème ordinaire entre 2010 et 2011, production qui représente 70% du total de cet impôt, elle s'établit à seulement 1.25%; progression influencée dans une moindre mesure par la détérioration de notre taux de part privilégiée, qui est passé de 62% en 2010 à 60% en 2011.

Quant à l'impôt des personnes morales, l'estimation de la production est en légère hausse de 7.5% par rapport à 2010, nette de correctifs. Ajoutons à cela une taxe professionnelle communale qui s'est maintenue à son niveau de 2010.

Les revenus, sans les immeubles, atteignent Fr. 90,65 millions alors que le budget prévoyait un total de Fr. 81,64 millions, soit un écart favorable de Fr. 9.01 millions.

Le total des charges s'inscrit à Fr. 89,45 millions alors que le budget prévoyait un total de Fr. 87,76 millions, soit un dépassement net de Fr. 1.69 million.

Le résultat des immeubles atteint la somme de Fr. 4.54 millions.

Séance ordinaire du 29 mars 2012

Compte tenu de ces éléments, l'excédent de revenus total s'élève à Fr. 5,74 millions.

Pour mieux visualiser ce résultat, voici sa décomposition en écarts en partant du résultat net du budget 2011 :

Résultat net du budget 2011	0.13
<u>Ecarts sur les dépenses</u>	
- Gain sur les biens, services et marchandises (P.A.)	0.50
- Gain sur les amortissements du patrimoine administratif	0.46
- Gain sur les subventions accordées	0.41
- Gain sur les intérêts passifs	0.38
- Perte sur débiteurs fiscaux et fluctuations des provisions fiscales	-2.73
- Perte sur la compensation aux communes frontalières	-0.86
- Autres postes de charges, gain net	0.15
<u>Ecarts sur les revenus</u>	
- Impôts, fonds de péréquation et TPC	6.73
- Utilisations de provisions fiscales excédentaires	1.25
- Revenus divers, revenus des biens, autres revenus	1.03
- Résultat des immeubles du P.F.	-1.71
Résultat final 2011	5.74

Nous allons maintenant examiner plus en détail les comptes 2011 avec les différentes rubriques qui les composent :

1. COMPTES DE FONCTIONNEMENT

1.1. LES REVENUS

Leur total, en tenant compte du résultat net du patrimoine financier, s'élèvent à Fr. 95,19 millions contre Fr. 99,13 millions aux comptes 2010, et Fr. 87,90 millions au budget 2011. L'écart défavorable par rapport aux comptes 2010 est de Fr. 3,94 millions ou de -3.97 %.

Comme vous le savez, l'essentiel de nos revenus provient du produit de l'impôt communal. En valeur de production brute, cette rubrique évolue comme suit en ce qui concerne les personnes physiques :

AUX COMPTES 2010	58.83 mios	(- 4,38 %)
AUX COMPTES 2011	62.57 mios	(+ 6,36 %)
AU BUDGET 2011	55.47 mios	
AU BUDGET 2012	60.05 mios	

Nous constatons une augmentation de 6.36 % de la production brute globale des personnes physiques par rapport à nos comptes 2010. Et si nous replaçons les correctifs des années précédentes (2007 à 2010) dans leur exercice comptable respectif, nous constatons que l'évolution de l'impôt des personnes physiques entre les exercices fiscaux 2010 et 2011 n'est plus que de +3.89 %.

En parallèle, l'analyse des comptes 2011 et des correctifs d'années antérieures nous fournit les indications suivantes :

Séance ordinaire du 29 mars 2012

La production 2008 pour l'impôt cantonal et communal (ICC), à ce jour, a été notifiée à raison de 98 %, le solde restant une estimation. La production 2008 enregistre un écart positif en 2011 de Fr. 383'850.--, soit 0.8 % par rapport à l'estimation 2008 effectuée dans les comptes 2010.

La production 2009 (ICC), à ce jour, a été notifiée à raison de 93.2 %. La production 2009 enregistre également un écart positif estimé en 2011 de Fr. 881'400.--, soit 1.9 % par rapport à l'estimation 2009 effectuée dans les comptes 2010.

La production 2010 (ICC), à ce jour, a été notifiée à raison de 74.9 %. L'administration fiscale enregistre un différentiel positif estimé à Fr. 2'544'554.- ou 6.3 % par rapport à la production estimée en 2010. Cette estimation intègre désormais l'impact de la nouvelle loi sur l'imposition des personnes physiques.

L'estimation de la production 2011 (ICC), en tenant compte du correctif inhérent à l'année 2010, montre une croissance de Fr. 534'997.- ou +1.25% par rapport à l'exercice fiscal 2010.

L'impôt à la source, quant à lui, augmente favorablement. Cet impôt est perçu directement et sans reliquat. La hausse enregistrée en 2011 par rapport aux encaissements de l'exercice 2010 s'élève à Fr. 1'780'324.- ou + 13.12 %. La proportion de l'impôt à la source par rapport à la production brute globale se situe à 24.5%.

Compte tenu des impôts sur les prestations en capital, de l'impôt à la source et de la reclassification des correctifs des exercices précédents, l'impôt 2011 des personnes physiques, par rapport à l'exercice fiscal 2010 ainsi corrigé, augmente donc de +3.89 %. L'estimation 2011 portée en compte est de 6.3% supérieure à la production estimée au budget.

L'incertitude des éléments sujets à modification qui affecte la production 2011, 2010, voire 2009, se reportera encore sur les comptes 2012. La provision pour estimation de la production est maintenue à 20 %, pour couvrir le risque de fluctuation des estimations.

Le reliquat passe de Fr. 24.2 millions au 31 décembre 2010 à Fr. 23.8 millions au 31 décembre 2011, soit - Fr. 360'808.- ou - 1.5 %. La provision sur reliquat reste maintenue à 50 %, estimée suffisante pour faire face à d'éventuels risques de récupération.

L'impôt communal perçu auprès des personnes morales évolue quant à lui comme suit en termes de production brute :

AUX COMPTES 2010	9.10 mios	(+ 93.85 %)
AUX COMPTES 2011	3.75 mios	(- 58.79 %)
AU BUDGET 2011	5.01 mios	
AU BUDGET 2012	5.13 mios	

Nous constatons une baisse de -58.79 % de la production brute globale des personnes morales par rapport à nos comptes 2010. Toutefois, l'analyse de la production, en replaçant les correctifs des années antérieures dans leur exercice comptable respectif, montre que l'estimation de la production 2011, par rapport à l'estimation corrigée de 2010 augmente très légèrement de Fr. 365'194.- ou + 7.46 %.

L'administration fiscale a défini une méthodologie pour affiner ces estimations : un panel d'entreprises répond, deux fois par an, à des questions portant sur l'évolution de leur bénéfice pour les années fiscales faisant l'objet d'estimation. Il est composé d'une centaine d'entreprises du canton, dont l'impôt cumulé représente près de la moitié de l'impôt total. Ainsi, le propre taux de croissance est appliqué à chaque entreprise du panel, sur la base des

Séance ordinaire du 29 mars 2012

retours de questionnaire les plus récents. Pour les autres entreprises, le taux de croissance appliqué est celui résultant de la moyenne des entreprises répondant au questionnaire.

La production estimée 2010 est basée sur 73.5% d'impôt notifié; la production reflétée dans les comptes 2011 est constituée de 100% d'estimation. La provision de 20% est maintenue pour couvrir une situation de risque sur l'impôt courant estimé des personnes morales et notre exposition à la volatilité liée aux bénéficiaires et aux mouvements conjoncturels, compte tenu également des particularités du tissu économique présent sur notre territoire.

Quant à la taxe professionnelle, elle se présente de la façon suivante :

AUX COMPTES 2010	8.59 mios	(- 1.11 %)
AUX COMPTES 2011	8.67 mios	(+ 1.00 %)
AU BUDGET 2011	8.00 mios	
AU BUDGET 2012	8.60 mios	

Le résultat 2011 est constitué d'une part des déclarations basées sur les années 2009 et 2010, période de calcul pour la taxation 2011 d'une partie des groupes professionnels. L'autre source des revenus est composée des contribuables dont la taxation annuelle a été reconduite, basée sur les exercices 2008 et 2009. Le niveau de la production 2011 est resté quasiment stable par rapport à la production 2010.

Examinons plus rapidement d'autres sources de revenus. Elles évoluent comme suit :

- Les revenus divers du patrimoine administratif se sont établis à Fr. 6,05 millions contre Fr. 5,96 millions en 2010.
- Les loyers du patrimoine administratif atteignent la somme de Fr. 4,32 millions, contre Fr. 4,26 millions en 2010.
- Le fonds de péréquation intercommunale nous procure Fr. 4,08 millions contre Fr. 3,92 millions en 2010 et Fr. 3,85 millions au budget 2011; ce fonds est alimenté par 20 % des recettes des personnes morales et est ensuite réparti entre les communes.
- Les parts à des recettes ou contributions sans affectation totalisent cette année la somme de Fr. 0.45 million. Cette rubrique regroupe la contribution reçue des communes dans le cadre de la nouvelle péréquation financière intercommunale, la part des taxes versées par les Compagnies d'assurance incendie, et le produit sur la taxe du CO2.
- Les subventions allouées au fonctionnement s'élèvent à Fr. 0.40 million, contre Fr. 0.29 million aux comptes 2010.
- Le produit des intérêts et des participations du PA se situe à Fr. 0.25 million, contre Fr. 0.30 million aux comptes 2010.

1.2. LES CHARGES

Leur total s'élève à Fr. 89,45 millions en 2011 contre Fr. 84,44 millions en 2010, soit une augmentation de Fr. 5,01 millions ou + 5.94 %.

Par rapport au budget 2011, les charges aux comptes 2011 présente un léger dépassement de Fr. 1,69 million ou + 1,93 %.

Les postes essentiels des dépenses du patrimoine administratif sont les suivants, par ordre d'importance :

Biens et services : Fr. 22.61 millions en 2011 contre Fr. 21,91 millions en 2010, soit une hausse de Fr. 0,78 million ou +3.16 %. En regard d'un budget 2011 de Fr. 23,11 millions, les dépenses en biens et services sont donc inférieures de Fr. 0.5 million.

Séance ordinaire du 29 mars 2012

Charges de personnel : Fr. 22,21 millions aux comptes 2011, contre Fr. 21,95 en 2010 et 22,42 millions au budget 2011.

Subventions : Fr. 13,67 millions en 2011 contre Fr. 12,51 millions en 2010, et Fr. 14,07 millions au budget 2011.

Amortissements du patrimoine administratif : Fr. 13,26 millions en 2011 contre Fr. 12,69 millions en 2010 et Fr. 13,72 millions au budget 2011.

Dédommagements versés aux collectivités publiques : ce poste regroupe principalement les frais de perception de l'impôt et les participations aux frais du SIS, des Evaux, de l'ACG et du SIACG, ainsi que du GIAP et de la FAS'e : Fr. 7.07 millions en 2011 contre Fr. 6,18 millions en 2010 et Fr. 6,99 millions au budget 2011.

Amortissements du patrimoine financier : contre un budget de Fr. 1.32 million, ce poste totalise la somme de Fr. 4.05 millions aux comptes 2011. Les pertes sur débiteurs fiscaux, constituées des remises et irrécouvrables, ainsi que des imputations forfaitaires, s'élèvent à Fr. 2.86 millions, selon les chiffres fournis par l'administration fiscale. Les fluctuations de provisions fiscales se montent à Fr. 1.17 million.

Compensation financière aux communes frontalières : pour Lancy, Fr. 3.51 millions en 2011, contre Fr. 3,06 millions en 2010. Les communes participent à ces compensations à raison d'un quart, au prorata de ce que chacune d'elles reçoit sur les retenues à la source au titre de l'impôt sur le revenu dû par les frontaliers travaillant sur son territoire. Les trois quarts restant sont versés par le Canton.

Intérêts passifs : Fr. 3,07 millions en 2011 contre Fr. 3,24 millions en 2010. Le budget 2011 prévoyait la somme de Fr. 3,45 millions, soit une économie de Fr. 0.38 million, à mettre en relation avec la diminution de la dette et aucun besoin de refinancement.

2. DETTE COMMUNALE

La dette communale est passée de Fr. 103 millions au 31 décembre 2010 à Fr. 95 millions au 31 décembre 2011, soit une diminution de Fr. 8 millions. Les mouvements suivants ont été enregistrés :

- a) remboursement d'un emprunt à long terme, arrivé à échéance, pour Fr. 5 millions
- b) amortissements financiers pour Fr. 3 millions

La Ville n'a pas contracté de nouveaux emprunts pendant l'année écoulée.

Le taux moyen de la dette s'est établi à 3,05 % au 31 décembre 2011, taux quasi stable par rapport à 2010.

3. LE COMPTE D'INVESTISSEMENT

Les crédits votés :

En 2011, le Conseil municipal a voté 30 crédits à charge du compte des investissements, pour la somme de :

- au patrimoine administratif Fr. 81,04 mios (dépenses brutes)
- au patrimoine financier Fr. - 0,08 mio (recettes nettes)

Séance ordinaire du 29 mars 2012

- soit un total de Fr. 80,96 mio

Parmi les importants crédits votés au patrimoine administratif, nous relevons :

- | | |
|--|--------------------|
| • La construction de l'école du Sapay, soit notre part de 50% | Fr. 38.30 millions |
| • La rénovation lourde de l'école des Palettes | Fr. 19.20 millions |
| • La construction des collecteurs EU et EP à la route de la Chapelle | Fr. 4.36 millions |
| • Les réaménagements des chaussées et des collecteurs au chemin de la Caroline et à la rue des Bossons | Fr. 3.99 millions |
| • La rénovation du dépôt de la Voirie du Petit-Lancy, soit la réfection de la toiture, de la façade et la pose de panneaux photovoltaïques | Fr. 2.68 millions |
| • Le réaménagement des surfaces extérieures de l'école de la Caroline | Fr. 2.50 millions |
| • La construction du foyer à caractère social à la route du Grand-Lancy 96, 1ère étape | Fr. 1.80 million |

Les dépenses effectives

En 2011, nous avons dépensé la somme brute de Fr. 30,83 millions contre Fr. 41,49 millions prévus au budget, soit des dépenses non concrétisées pour Fr. 10,66 millions.

Malgré l'élaboration d'une planification objective des investissements, ce non-dépensé résulte principalement de différences d'estimations par rapport au budget de l'année, de décisions différées apportées à la réalisation de nombreux projets, de retards apportés aux démarrages de certains chantiers, de procédures administratives plus complexes que prévu, et d'intentions reportées, voire supprimées.

La répartition s'établit de la manière suivante :

Fr. 30,15 millions pour le patrimoine administratif, en regard d'un budget de Fr. 38,87 millions; Fr. 0,68 million pour le patrimoine financier, pour un budget de Fr. 2,62 millions.

Le montant dépensé de Fr. 30,83 millions a été couvert comme suit :

Autofinancement par les amortissements	Fr. 13,26 millions
Subventions et recettes diverses	Fr. 0,92 millions
Utilisation des réserves	<u>Fr. - 0,13 million</u>
Autofinancement avant résultat	Fr. 14,05 millions

soit une insuffisance de financement de Fr. 16,78 millions compensée par les résultats 2011. Au final, la dette diminue de Fr. 8 millions, en tenant compte des autres positions bilancielle à financer.

4. CONCLUSION

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Le Conseil administratif ne peut que se féliciter de ce boni de Frs. 5.74 millions obtenu dans un environnement conjoncturel mouvementé et particulièrement difficile.

Ce résultat positif issu des comptes 2011 s'explique principalement par deux phénomènes :

- Tout d'abord, grâce à une maîtrise totale des charges découlant des activités courantes de notre administration, laissant même apparaître des lignes comptables nettement

Séance ordinaire du 29 mars 2012

inférieures à celles prévues au budget. A ce constat, nous pouvons relever la rigueur dont font preuve nos différents services de l'administration pour le suivi de leurs lignes budgétaires.

- Autre explication de ce boni, ce sont les correctifs positifs d'impôts des personnes physiques des années antérieures, non budgétisables, de l'ordre de Frs. 3,6 millions transmis par l'Administration fiscale cantonale. Il est intéressant de relever que, sans ces correctifs positifs, l'impôt au barème ordinaire ne progresse de 2010 à 2011 que de 1.25%, alors que la rubrique « biens et services » dans les charges progresse de 3.16% entre 2010 et 2011.

Cet exemple démontre bien la contraction constatée entre les recettes et les charges de fonctionnement et la difficulté d'entrevoir l'avenir d'une façon précise en considérant que 75% de nos recettes proviennent d'estimations à long terme que nous ne maîtrisons nullement.

Au niveau des investissements, nous constatons que votre Conseil Municipal a voté des investissements pour plus de Fr. 80 millions à répartir sur plusieurs années. Nous ne pouvons que nous réjouir de cette validation par votre Conseil municipal de projets importants proposés par le Conseil administratif qui vont dans le sens d'un développement responsable de notre commune.

Grâce au résultat positif 2011, nous avons pu financer les investissements dépensés en 2011 en ne contractant aucun nouvel emprunt. La dette communale s'établit ainsi au 31 décembre 2011 à Fr. 95 millions, soit une diminution de Fr. 8 millions par rapport aux comptes au 31 décembre 2010. Pour 2012, tenant compte d'une part des investissements validés par votre Conseil municipal et d'autre part, du tassement de notre trésorerie, il ne sera pas possible de réduire encore le niveau de la dette, situation d'ailleurs normale en regard des nombreux grands travaux à financer.

En tant qu'autorités, nous devons faire face aux fortes pressions exercées par le développement de l'agglomération genevoise et en particulier par la pénurie de logements. Le territoire de la commune est en mutation constante et nous devons répondre aux enjeux liés aux projets d'envergure cantonale qui se développent sur notre territoire en tenant compte des aspirations de notre population.

Dans cette perspective, il est de notre responsabilité de mettre à disposition de nos concitoyens et de nos entreprises des infrastructures et des prestations qui répondent à leurs besoins et satisfaire ainsi une certaine qualité de vie sur les plans environnementaux et socioculturels, qui sont deux aspects en forte mutation. La Ville de Lancy est une commune solide sur le plan financier et nous comptons poursuivre dans cette voie, ce qui nous permettra d'affronter l'avenir avec confiance.

Tout ceci autorise le Conseil administratif et votre Conseil à poursuivre les objectifs que nous nous sommes fixés, à savoir :

- continuer à mettre l'accent sur l'entretien des bâtiments et des espaces publics communaux;
- compléter et poursuivre le renouvellement des équipements mis à disposition de la population;
- investir dans les nouvelles infrastructures en rapport avec le développement de nouveaux quartiers et répondre ainsi à des besoins clairement exprimés;
- satisfaire enfin de manière plus générale aux besoins prépondérants de la population afin de favoriser son intégration dans la cité.

Séance ordinaire du 29 mars 2012

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, j'en ai terminé. Mais avant de renvoyer à la Commission des finances et gestion des immeubles locatifs l'examen des comptes 2011, je voudrais encore profiter de l'occasion pour remercier les collaborateurs du Service financier pour son excellent travail et, plus particulièrement sa cheffe, Mme Catherine ANDREY, et M. Alexandre CHOUEY, pour le professionnalisme dont ils font preuve et le soutien qu'ils donnent à l'autorité administrative. Je remercie également l'ensemble du personnel pour son appui et l'effort constant qu'il a fourni tout au long de l'année et je lui exprime, ainsi, toute la gratitude du Conseil administratif.

Pour les membres de la Commission des finances, n'oubliez pas de prendre vos documents de travail en fin de séance en vue de la séance de Commission des finances qui aura lieu le 16 avril prochain.

M. HAAS : je m'excuse de revenir à la charge, mais comme de manière très autoritaire, vous avez balayé les deux propositions de MM. MATHIEU et PROGIN, j'aimerais, par rapport à l'agencement de l'ordre du jour, que les deux résolutions qui ont été déposées, qui sont éminemment émotionnelles, donc pour la sérénité des débats, par respect pour les rapporteurs des informations d'avant et pour permettre un débat de qualité par la suite, la présentation des comptes n'ayant pas été très longue non plus, que l'on passe au vote pour mettre les résolutions en point 14). Je n'ai pas souvenir que vous ayez communiqué la décision du Bureau de faire passer les résolutions après les votes et les arrêtés de façon formelle.

M. BONFANTI : est-ce que vous vous reposez sur un article du règlement pour faire votre demande ?

M. HAAS : oui, je demande une motion d'ordre que l'on trouve dans le règlement au chapitre du déroulement des séances et je n'ai pas connaissance que vous nous ayez communiqué par écrit la décision du Bureau sur les résolutions.

M. BONFANTI : la décision a été prise lors d'une séance du Bureau, une discussion a eu lieu sur ce sujet et aucune opposition n'a été émise. Je fais voter la motion d'ordre.

La motion d'ordre est acceptée à la majorité des membres présents

M. BONFANTI : nous allons maintenant voter la proposition de mettre les deux résolutions du groupe MCG aux points 14) et 15).

La proposition est acceptée par 19 oui, 10 non et 2 abstentions

**7) COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 23 février 2012 –
Rapporteur : M. Philippe PERRENOUD**

a) Visite de la piscine de Maignac

=====

M. PERRENOUD présente le sujet : M. le Conseiller administratif explique que la visite de la piscine par les deux commissions a pour but de montrer l'état de situation des travaux. Il

Séance ordinaire du 29 mars 2012

précise que les bassins ont été rénovés, ainsi que le chauffage et une partie du bâtiment, lequel est inscrit à l'inventaire.

Le souhait avait été émis de ne pas fermer la piscine pendant une saison. Ce qui implique qu'il a fallu procéder par étape. Certaines rénovations ont déjà été réalisées sur les vestiaires du personnel, les locaux pour le foot et les ateliers.

M. LORENZINI prend ensuite la parole et présente les mandataires, il présente la première étape qui s'est arrêtée à la travée centrale durant l'hiver passé. Il ajoute qu'en septembre dernier, la deuxième étape a commencé et visait notamment la cuisine, ainsi que le toboggan qui avait été conçu jadis mais qui n'avait jamais été réalisé.

Il précise que c'est l'ensemble de la piscine qui est inscrite à l'inventaire et le programme de rénovation est cependant ambitieux. Une enveloppe Minergie a ainsi été réalisée donnant à la piscine un aspect plus fermé. Un aspect de transparence est maintenu à certains endroits et un vrai kiosque a été créé.

Deux chaudières à gaz avaient été installées et l'une a été remplacée au cours de ces travaux par une chaudière à pellets. Le gros du préchauffage se fait par des capteurs solaires orientables, mais une production annexe demeure en cas de problème.

La Commission procède ensuite, sous la conduite de M. DELPLANQUE, à la visite des lieux et en particulier :

- du toboggan qui créera de l'animation
- de la cuisine qui accueillera des équipements de qualité
- des vestiaires qui seront facilement nettoyables
- du patio qui aura le sol minéral au pied des murs avec des boulets et les murs seront recouverts de vigne vierge
- du toit qui sera recouvert sur l'étanchéité de gravier et de terre végétale
- du terrain de Beach Volley dont le filet sera remplacé par du grillage.

Les commissaires visitent ensuite l'infirmerie, la salle de repos du personnel ainsi que les bureaux du responsable et du personnel.

b) Aménagement de la place du Premier-Août

- **Pétition du groupe UDC pour le réaménagement des places de parking sur la place du Premier-Août**

=====

M. PERRENOUD présente le sujet : la Présidente rappelle que la présentation a été faite et qu'il avait été décidé de procéder à un retour dans les groupes avant de voter. Elle signale qu'il y a en outre la pétition de l'UDC portant sur cette place à traiter. Elle rappelle alors qu'il y a sept variantes.

M. le Conseiller administratif ajoute que la rénovation serait partielle si l'accès est conservé. Il ajoute aussi qu'en cas de fermeture totale, il sera possible de rénover cette place jusqu'à la petite place du Marché.

Un commissaire prend la parole et déclare que la proposition de CITEC est aberrante et que son groupe propose le maintien de la situation existante. De plus il indique que seul l'aspect de la mobilité a été pris en compte et non celui de la sécurité.

Séance ordinaire du 29 mars 2012

Un autre commissaire déclare que son groupe demandera la réhabilitation de la place dans sa situation préalable.

Un représentant d'un autre groupe déclare se rallier à ces deux propositions.

Deux commissaires prennent ensuite la parole et se déclarent favorables à donner une vraie place à Lancy et de créer des places de parking dans l'arrondi et même d'en augmenter le nombre.

La problématique de la piste cyclable est abordée par Présidente qui mentionne que son groupe y est opposé. Elle ajoute qu'il faudrait supprimer trois places de parking entre la place et la place du Marché afin d'améliorer l'esthétique, et enlever les places qui se trouvent au milieu de l'espace.

M. le Maire remarque que la situation actuelle améliorée et l'option 1B semble avoir la préférence des commissaires. Il mentionne qu'il serait déjà possible de voter pour supprimer les autres variantes. Il ajoute qu'il sera nécessaire d'étayer le choix pour l'expliquer à la DGM, laquelle a le pouvoir de refuser ce préavis.

La présidente passe alors au vote de la variante : « situation actuelle améliorée » :

Oui : 7 Non : 4

Variante 1A : « fermeture totale sans parking » :

Oui : 2 Non : 7 Abstentions : 2

Variante 1B : « fermeture totale avec parking » :

Oui : 4 Non : 7

Variante : « boucle Communes-Réunies » :

Oui : 1 Non : 4 Abstentions : 6

Variante : « boucle Curé-Baud » :

Oui : 1 Non : 4 Abstentions : 6

Variante : « boucle avec accès Communes-Réunies » :

Oui : 7 Non : 4

La Présidente passe au vote d'un retour à la situation initiale :

Oui : 6 Non : 4 Abstentions : 1

Un commissaire remarque qu'un retour à la situation initiale ne risque pas de poser un problème aux trams puisqu'il y aura des feux. L'un des problèmes du PAV sera un accroissement de la circulation et un aggravement des difficultés et de la pollution. Il ne pense pas que le trafic sera très dense sur cette place. Il ajoute aussi que la DGM fait preuve d'immobilisme depuis des années. Ce service n'a aucune vision d'avenir à l'égard du PAV et que les blocages de la circulation privée nuisent à la circulation commerciale. Il pense en l'occurrence que les Verts sont les plus gros pollueurs à cause de leur politique menée sur la voiture et le CO2.

Après plusieurs avis différents des commissaires, la Présidente passe au vote des variantes retenues.

Variante « situation actuelle améliorée » : Oui : 7

Variante « boucle avec accès Communes-Réunies » : Oui : 3

Séance ordinaire du 29 mars 2012

Variante 3B : Oui : 4
Variante « Retour à la situation initiale » : Oui : 6

Un commissaire demande encore ce qu'il en est de la pétition.

Après diverses discussions, la Présidente met au vote la pétition.

La pétition est refusée par 5 commissaires, 4 oui et 2 abstentions !

M. BONFANTI : avant d'ouvrir le débat, je vais expliquer la procédure de vote. Vous l'avez compris, c'est assez compliqué dans la mesure où il y a plusieurs variantes. Voici la procédure de vote qui a été déterminée par le Bureau tout à l'heure :

Nous allons d'abord voter la pétition du groupe UDC. C'est-à-dire que nous devons soit la classer, soit la renvoyer en commission. Si cette pétition est renvoyée en commission, nous ne voterons pas les prochaines variantes, nous renverrons tout en commission.

Si cette pétition est classée, nous procéderons au vote de la variante qui a été préavisée par la Commission, à savoir la situation actuelle améliorée.

S'il y a des amendements à cette variante, c'est-à-dire d'autres propositions, je les prendrai dans l'ordre des demandes de prise de parole. Au premier amendement accepté, c'est cette variante qui fera foi. Cela évitera d'avoir plusieurs variantes acceptées dont on ne sait pas quoi faire.

M. MATHIEU : est-ce que quelqu'un dans ce Conseil municipal a reçu la pétition ou un avis ? Parce qu'il n'y avait rien dans les documents ou les e-mail et, moi, comme Conseiller municipal, j'estime n'avoir rien reçu ou j'ai loupé quelque chose.

M. GOLAY : nous l'avons reçue dans le cadre de la Commission des travaux et constructions. Tous les commissaires la possédaient, à eux ensuite de transmettre le document plus loin.

M. ANNEN : pour rassurer tout le monde, cette pétition nous a été envoyée avec les documents de la dernière séance du Conseil municipal et c'est là que nous avons décidé de la renvoyer en commission. Donc, tous les Conseillers municipaux en ont reçu un exemplaire lors du dernier Conseil municipal et elle a ensuite été discutée à la Commission des travaux.

M. PERRENOUD : je vous la relis :

« Pétition pour le réaménagement de la place du 1^{er} Août

Suite au manque de concertation communale et l'absence d'un plan d'activité conçu pour et avec les commerçants et habitants du quartier, cette pétition demande que le Conseil administratif de Lancy réalise au plus vite le réaménagement de cette place du 1^{er} Août laissée à l'abandon.

Cette pétition réclame donc le réaménagement des places de parking sur cette place ».

M. GOLAY : il est évident que notre groupe, le MCG, va soutenir cette pétition. Dans un monde idéal, ce serait fantastique de pouvoir fermer cette place et de lui donner d'autres activités que l'automobile. Malheureusement, vous savez tous qu'il y a un plan d'aménagement important qui va se produire au PAV et qu'il y aura les Cherpines de l'autre côté ; nous allons avoir un axe de circulation - la route du Grand-Lancy - qui va engendrer

Séance ordinaire du 29 mars 2012

énormément de circulation, des flux énormes par rapport aux 20'000 habitants qui sont prévus au PAV, plus les quelques milliers prévus aux Cherpines, sans compter la Chapelle-Les Sciers.

Aujourd'hui, on ne peut pas se permettre le luxe de commencer à fermer une place, simplement pour y donner un espace public. On a aussi des priorités, c'est de supprimer des nuisances. Si l'on répartit tout cela aujourd'hui sur l'axe Verjus, même pas les Verjus mais de revenir par derrière sur la place du 1^{er}-Août pour Curé-Baud, vous imaginez la concentration de véhicules qu'il y aura alors qu'il y a déjà des artères aujourd'hui saturées sur la commune aux heures de pointe. On ne va qu'amplifier ce problème avec la fermeture d'une place telle qu'on la connaît aujourd'hui.

Aujourd'hui, je pense qu'on a le choix, c'est de savoir ce que l'on veut faire. Est-ce qu'on veut des nuisances ? Mesdames et Messieurs les Verts, vous êtes les plus grands pollueurs, parce que vous créez des bouchons. Les émissions de CO₂, vous les connaissez, et il est prouvé que lorsqu'il y a un bon flux de circulation, il y a moins de pollution, moins d'émission, etc. Preuve en est, c'est que lorsqu'on circule en ville, on consomme beaucoup plus d'essence que lorsqu'on roule sur l'autoroute. C'est un élément aussi simple que cela que vous devriez comprendre. Vous bloquez la circulation, vous polluez notre atmosphère.

Aujourd'hui, je pense qu'on a cette solution de revenir sur un plan initial, c'est-à-dire de pouvoir permettre à la circulation de se faire ; si elle ne se fait pas à cet endroit, elle va se faire ailleurs et elle va simplement augmenter le trafic sur d'autres artères et créer des nuisances pour d'autres personnes.

On doit, malheureusement, partager ces nuisances afin qu'elles ne soient pas toutes concentrées au même endroit. Notre groupe va soutenir la pétition UDC pour revenir à la situation initiale.

M. PERRENOUD : j'aimerais quand même étayer cette pétition. Je remercie M. GOLAY de ses explications techniques, mais je reviendrai sur la présentation de la place et des places de parking.

Cette pétition a été faite avec les commerçants. Comme vous le savez très bien, il y a un adage dans les entreprises qui dit « no parking no business ». Cela va être difficile d'être devant vous et de vendre la qualité de ces petits commerces. Vous êtes tous ici des « europhiles » avertis, vous pensez globalisation, vous pensez Europe, mais ces petits commerces vivent et luttent de jour en jour pour essayer d'avoir des chiffres à la fin du mois et pouvoir survivre. La plupart d'entre vous sont fonctionnaires avec un salaire étatisé, mais ces gens-là luttent et vivent et demandent des places de parking.

M. BONFANTI : M. PERRENOUD, pourriez-vous vous concentrer sur la place du 1^{er}-Août uniquement ?

M. PERRENOUD : la pétition a été signée par passablement de monde ainsi que par des Conseillers municipaux qui sont dans cet hémicycle. Après consultation des commerçants, je réitère ma demande : donnons-leur un coup de main, laissons les voitures se parquer sur la place, pour qu'ils puissent faire des affaires, le parking est la seule chose pour ces commerçants qui puisse leur permettre de continuer à vivre. Je vous invite à accueillir positivement cette pétition.

M. FAVRE : je partage le point de vue de M. PERRENOUD sur les places de parc pour les commerçants, mais le but est de convaincre la DGM que nous voulons maintenir la circulation et les places de parc. Cela ne va pas être facile. Plus on sera nombreux et plus cela aura de poids devant la DGM.

Séance ordinaire du 29 mars 2012

Nous allons refuser la pétition parce qu'elle n'a pas assez de poids. Par contre, nous allons accepter la variante pour la situation actuelle améliorée, avec plus de places de parc. Et on fait confiance au Conseil administratif pour nous aménager une belle place dans le périmètre qui va rester.

Nous allons refuser cette pétition et accepter la variante pour la situation actuelle améliorée. Je suis persuadé que cela aura beaucoup plus de poids devant la DGM qu'une pétition.

M. MATHIEU : une petite précision, on parle bien maintenant de la pétition et non de la place ? J'ai posé la question auparavant, parce que j'ai effectivement reçu une information après le dernier Conseil municipal « Pétition pour le réaménagement de la place du 1^{er}-Août », celle-ci je l'ai reçue. Mais la pétition pour le réaménagement des places de parking sur la place du 1^{er}-Août, je ne l'ai jamais reçue.

Je ne sais pas par quelle entourloupe, une pétition qui a été signée par des gens, qui s'appelait « pétition pour le réaménagement de la place du 1^{er}-Août devient « pétition pour le réaménagement des places de parking sur la place du 1^{er}-Août ». Vous comprendrez que je n'ai pas besoin de cette entourloupe pour ne pas être d'accord avec cette pétition. Donc les Verts n'entreront pas en matière sur cette pétition.

Rappeler quand même aux gens que l'on a construit un parking d'un million ; il faudrait peut-être faire un peu plus d'information sur le parking des Courtillets. Il n'y a pas besoin de places de parking sur la place du 1^{er}-Août, parce qu'il y a des places à horodateurs près du Cimetière qui sont quasiment tout le temps vides. Il serait intéressant de savoir combien cela rapporte pour se rendre compte que les gens s'y garent très peu et qu'il y a sur les cinq premiers mètres de l'avenue du Curé-Baud entre 7 et 12 places vides systématiquement.

Aller remettre des places de parking alors qu'il y a des places vides à côté est un total non sens et je souhaite que nous n'entrions pas en matière sur cette pétition.

Mme CASUTT : j'aimerais juste revenir sur l'aspect de la pétition. On nous demande de réétudier le réaménagement de cette place. C'est ce qu'on va faire avec les autres variantes. Donc, je ne vois pas pourquoi on renverrait en commission une pétition pour un réaménagement de places dont on va parler maintenant.

M. PERRENOUD : vous ne vouliez pas que j'élargisse le débat, Monsieur le Président, mais quand on parle du parking des Courtillets, certaines voitures sont malheureusement abîmées dans ce parking, il y a de la déprédation. Des gens ne veulent pas mettre leur voiture là, respectons leur choix, ils mettront leur voiture où ils veulent, parce qu'il est clair que les 4/4 qui vont dans ce parking sont rayés.

De plus, je souhaiterais que le vote soit nominal.

M. MIZRAHI : je partage tout à fait l'avis de Mme CASUTT sur la procédure. Il y a une pétition qui a été traitée en commission, la commission y a répondu, donc je ne vois pas la raison de faire autre chose que de classer cette pétition. C'est la procédure qui est prévue par notre règlement. Ensuite, nous nous prononcerons sur le fond et j'aurai l'occasion de revenir sur les pseudo-démonstrations tout à fait démagogiques de notre collègue Roger GOLAY, sans même parler des attaques de M. PERRENOUD tous azimuts.

M. ANNEN : je rejoins ce qu'ont dit Mme CASUTT et M. MIZRAHI. On a parlé de cette pétition, je demanderai qu'elle soit classée, non pas parce que je ne pense pas qu'elle soit bien-fondée, mais parce que nous pouvons y répondre en votant les variantes qui correspondent à la

Séance ordinaire du 29 mars 2012

demande des commerçants et on verra ce qui se passe au niveau du vote de ces variantes. Mais à mon avis, de perdre du temps sur une pétition que l'on a déjà traitée, même si c'est le règlement qui le veut, c'est inutile. Il est quand même plus important de parler du réaménagement de la place que de la pétition qu'on va traiter sur le fond tout à l'heure.

Mme RICHERT : je suis entièrement d'accord avec les avis qui viennent d'être donnés.

Je suis très étonnée de savoir que des commerçants ou des personnes qui habitent dans cet espace ont signé cette pétition. En effet, j'ai lu dans le rapport de la commission des travaux et constructions : *« les riverains apprécient la plus grande convivialité du lieu »*, donc depuis qu'il y a moins de places de parking - *« que les commerçants ont des souhaits de terrasses et marchés prolongés »*. Alors je ne comprends pas très bien comment des personnes qui habitent cette place peuvent signer une pétition et dire ce genre de choses.

M. PERRENOUD : j'aimerais juste que Mme RICHERT me dise qui a prononcé ces paroles pour que l'on puisse savoir si c'était les commerçants ou si c'est le Conseil administratif.

Mme RICHERT : il n'y a qu'à lire le rapport de la Commission des travaux et constructions.

M. MIZRAHI : peut-on aussi demander à M. PERRENOUD de quels commerçants il parle ? Parce que j'ai l'impression que l'on brandit toujours les commerçants, mais j'aimerais bien savoir de qui il s'agit.

M. PERRENOUD : il y a une centaine de signatures, il suffit de lire les noms.

M. BONFANTI : une demande de vote nominal a été émise par M. PERRENOUD. Il faut trois voix en tout. Qui d'autre suit cette demande ?

M. PROGIN : il me semble qu'il y a quatre possibilités pour une pétition : soit on la renvoie en commission, soit on la renvoie au Conseil administratif, soit on la classe, soit on l'ajourne.

M. BONFANTI : elle est partie du Conseil municipal, elle a été renvoyée en commission et c'est la commission qui l'a classée.

M. PROGIN : la seule proposition concrète que j'ai entendue, c'est celle de M. ANNEN qui demandait son classement.

M. GOLAY : je pense que dans tous les parlements, c'est le même principe : lorsqu'une pétition arrive au Conseil municipal, elle est renvoyée à la commission spécialisée, ce qui a été le cas là. Maintenant si la commission ne veut pas entrer en matière, cela ne veut pas dire que l'ensemble du Conseil municipal ne peut pas non plus entrer en matière, elle doit être votée pour voir si on accepte cette pétition. Et si on l'accepte, elle est automatiquement renvoyée au Conseil administratif qui devra prendre les dispositions par rapport au texte. On peut aussi la classer ou l'ajourner, mais il n'y a pas d'autres possibilités. La décision doit être prise immédiatement, mais le plus simple c'est de la renvoyer ou de la classer, mais ce n'est pas parce que la commission s'est prononcée sur une décision que nous, nous devons appliquer la même chose.

M. MIZRAHI : là, je pense qu'en l'occurrence la commission n'est pas entrée en matière sur la pétition. Implicitement elle a donc conclu à son classement, je ne vois pas à quoi d'autre elle aurait pu conclure. Effectivement, les souvenirs de M. PROGIN du règlement sont corrects, on a quatre possibilités : le classement, l'ajournement, le renvoi en commission ou le renvoi au Conseil administratif. Or, là le débat a été fait en commission, donc cela n'a aucun sens de

Séance ordinaire du 29 mars 2012

renvoyer cela en commission une nouvelle fois, ou au Conseil administratif, il faut que nous tranchions ce soir, partant cette pétition a été traitée et elle doit être classée.

M. PERRENOUD : il y a eu une approbation de l'ordre du jour et personne n'a rien dit à ce propos. Cette pétition fait partie de l'ordre du jour, c'est un vote. Je ne vois pas pourquoi maintenant certaines personnes reviennent là-dessus. Je ne vois pas pourquoi on revient là-dessus alors qu'on est en train de procéder au vote. Vous avez commencé les votes, on n'a plus rien à dire là-dessus. On continue les votes et tout le monde est content.

M. MATHIEU : sur le fond je suis d'accord avec M. MIZRAHI, sur la forme avec M. PERRENOUD, votons le classement de cette pétition.

M. GOLAY : effectivement, comme il y a eu une décision de la commission de ne pas entrer en matière, on vote sur cette entrée en matière ou pas. Si on n'entre pas en matière, cela veut dire qu'automatiquement elle est classée, mais si le classement n'est pas accepté, il faut bien faire quelque chose de cette pétition, c'est donc une proposition de renvoi en commission ou de renvoi au Conseil administratif. Maintenant, on doit voter le classement ou pas. Mais par la suite, cela ne veut pas dire que la commission n'aura plus à revoir cette pétition.

M. MIZRAHI : dans le règlement, nous avons quatre possibilités. Pour l'instant, il n'y en a qu'une qui a été proposée, c'est le classement. Si vous voulez en faire autre chose, c'est à vous de le proposer et on votera d'abord sur les propositions de renvois diverses et variées et ensuite on votera sur la proposition de base, qui est celle de la Commission, c'est-à-dire le classement. Cela me paraît assez simple.

M. BONFANTI : nous passons au vote nominal. Ceux qui souhaitent le classement de la pétition votent oui.

M. PERRENOUD : vous venez de dire que ceux qui sont pour le classement votent oui, mais la pétition demande un réaménagement des places de parc, donc ceux qui votent oui acceptent la pétition.

M. GOLAY : non, on vote sur la décision de la commission.

Mme BONFANTI : Mme REY va procéder au vote nominal.

Mme REY :

		OUI	NON	ABST
ANNEN	Cedric	x		
BARBEY	Lucia		x	
CARTER	Vally	x		
CASUTT	Martine	x		
DEDERDING	Michel	x		
ESTOPPEY	Carole	x		
FAVRE	Yves	x		
FLOREY-BARDET	Corinne		x	
FLURY	Christian		x	
FONTAINE	Jean		x	
FRANCIOLI	Thierry		x	
GOLAY	Roger		x	
GOMEZ	Maria-Belen	x		

Séance ordinaire du 29 mars 2012

		OUI	NON	ABST
HAAS	Christian	x		
JUILLERAT VAN DER LINDEN	Anne-Claude	x		
KAUFFMANN	Benoit		x	
MANCINO	Pierre	x		
MARTIGNANO	Philippe	x		
MATHIEU	Alain	x		
MIZRAHI	Cyril	x		
PERRENOUD	Philippe		x	
PERRIN	Dominique	x		
PROGIN	Frédéric	x		
PYTHON	André		x	
REOLON	Bruno		x	
REY	Louise	x		
RICHERT	Suzanne	x		
SIDLER	Damien	x		
TEMEL	Muharrem	x		
TOMASELLI	Bernard		x	
VERGAIN	Nathalie	x		
VINCENT	Cédric	x		

Le classement de la pétition est accepté par 21 oui et 11 non.

M. BONFANTI : nous passons maintenant au débat pour le réaménagement de la place du Premier-Août.

Mme RICHERT : j'aimerais exposer la vision des choses des Verts, parce qu'en fait parler de fermer la place avec ou sans places de parking, essayer d'imaginer un accès ici ou ailleurs, pour nous ce n'est pas un projet.

Entrer dans un projet, c'est se demander, quand on est sur cette place, comment on aimerait y être, ce qu'on aimerait y voir, ce qu'on aimerait y vivre, quelle qualité urbaine elle pourrait apporter à Lancy, ce qu'un aménagement pourrait engendrer comme ambiance, quelle sorte d'aménagement créerait un espace, un espace où il y aurait quelque chose qui vit.

Nous aimerions un retour en commission pour qu'une étude soit enfin réalisée avec l'envie de faire quelque chose de cette place, qui lui donne un cachet, qui lui donne du charme, qui donne un statut à cette place et qu'on ne discute pas seulement, pour venir sur cette place, d'axe routier ou de places. Peut-être que le projet va nous proposer des places aux alentours, peut-être, mais on verra. Pour l'instant nous ne parlons que de « fermons et mettons des places ou ne mettons pas de places », et cela pour nous ce n'est pas un projet.

M. ANNEN : il est vrai que venant de collègues du parti de la présidence et de la cheffe de la DGM, cela ne m'étonne pas que l'on tourne en rond.

Lors de la Commission des travaux, on a bien dit que la réflexion devait se faire après puisque la priorité a été de dire : que faisons-nous de cette place ? Va-t-elle être fermée, va-t-elle être ouverte à la circulation, va-t-on mettre plus ou moins de places de parc ? Parce que quel projet va pouvoir nous être proposé ? La vision va être totalement différente si le Conseil municipal décide aujourd'hui de fermer totalement cette place sans places de parking ou de revenir à

Séance ordinaire du 29 mars 2012

une circulation comme elle était initialement, ce qui nous permettra de désengorger tout ce qui va venir, d'avoir quand même une vision d'avenir dans tout cela.

Je vais être clair, pour l'instant en deux ans, j'ai vu un vendeur de marrons et trois mendiants devant la Coop. Ce n'est pas ce que j'attends d'une place. J'entends des gens soupirer mais je pense qu'ils auront l'occasion de s'exprimer.

C'est pour cela que nous proposerons en première variante et en amendement le retour à la situation initiale avec une double voie de circulation, comme ça l'était auparavant, avec un retour aux places de parking, comme la version initiale, pour qu'après on puisse réfléchir à ce que l'on fait de la surface, comme l'a dit M. FAVRE, qui va rester au niveau de cette variante qui peut être acceptée ou refusée, puisque nous la proposons.

M. RENEVEY : je crois qu'il faut redire deux-trois choses qui ont été dites en commission, mais il est important de le redire ici, devant vous tous, de rappeler, tout le monde le constate aujourd'hui, que la situation est insatisfaisante.

Nous nous sommes engagés au Conseil administratif à travailler avec nos services afin de trouver une solution pour rendre cette place la plus agréable possible. Pour faire ce travail, nous devons savoir quelles sont les priorités qui sont données à la circulation, parce que ce n'est absolument pas le même projet si c'est une circulation totalement interdite sur la place ou si c'est une situation avec circulation partielle ou retour à la situation initiale.

Encore une fois, je vous rappelle ici qu'il s'agit d'un préavis de votre Conseil. Ce préavis sera transmis à la Direction générale de la mobilité et celle-ci aura toute latitude pour soit prendre en compte cet avis du Conseil municipal soit, dit abruptement, s'asseoir dessus. Cette décision du Conseil municipal, pour éviter que la DGM ne s'assoit sur cette décision, il faudrait que cette décision soit la plus consensuelle possible pour montrer que c'est une volonté de la commune d'aller dans un sens ou dans un autre.

Encore une fois, je comprends l'insatisfaction des Verts et je la partage, mais tant que nous n'avons pas de décision claire et définitive, nous n'avons pas de projet. Si nous continuons à tergiverser, la DGM reviendra à la situation initiale puisque je vous rappelle que c'était un essai pendant une année et si les choses continuent à traîner, cet essai aura avorté et nous reviendrons à la situation initiale. Si ce devait être le cas, je vous rappelle que l'étude montrait clairement que la situation initiale avait une circulation sur l'avenue du Curé-Baud de 30% supplémentaire.

Je tiens à dire que les associations de parents d'élèves, que la direction de l'école, que de manière générale la population autour de l'école En Sauvy, sont satisfaits de cette situation. 30% de circulation en moins par rapport à cette initiative me semble une très bonne chose. J'aimerais juste que vous ne l'oubliez pas lors du vote.

Mme CASUTT : nous, nous allons nous battre comme nous nous étions battus la première fois où vous vouliez complètement interdire la circulation. On va garder ce qu'on a réussi à avoir il y a deux ans en arrière.

On remarque quand même que, comme l'a dit M. le Maire, il y a beaucoup moins de circulation devant l'école, ce qui est quand même une bonne chose, que les bouchons qu'il y avait sur l'avenue du Curé-Baud ne sont plus, que si l'on rétablit cette situation actuelle et que l'on supprime la possibilité de revenir sur la route, cela va changer les feux qui sont encore tels qu'ils étaient.

Séance ordinaire du 29 mars 2012

Cela va donner un peu plus de fluidité sur l'avenue des Communes-Réunies et cela ne va sûrement pas augmenter la circulation, au contraire. Je pense que c'est une bonne solution, cela laisse quand même des accès.

Telle qu'elle est maintenant, elle n'est ni faite ni à faire. On espère que les propositions qu'on nous fera d'aménagements sur la place avec quelques places de parking qui ne seront pas sur la place mais le long seront mieux et donneront un peu de vie sur le centre du village.

M. MATHIEU : deux-trois réponses à M. GOLAY qui nous a égratignés. Tout ceci dans un sourire, je pense que M. GOLAY et ses camarades essaient absolument de faire rentrer un litre et demi de voitures dans une route d'un litre et cela devient impossible. Il faudra bien un jour qu'on se pose la question de savoir comment on fait pour qu'il y ait moins de voitures sur la route.

Dans l'exemple de la place du 1^{er}-Août, je trouve extraordinaire, parce que ce que proposent MM. GOLAY et ANNEN, c'est de faire un trou dans la bouteille, d'y mettre un tuyau et de remettre l'autre tuyau dans le goulot qui s'appelle en l'occurrence l'avenue des Communes-Réunies.

Il faut absolument arriver à un concept où un maximum de gens empruntent l'avenue des Communes-Réunies parce qu'ils viennent de la campagne, parce qu'ils viennent de la France voisine et qu'ils n'ont pas à passer dans une rue de proximité qui plus est a une école, l'avenue du Curé-Baud.

Je trouve que c'est un complet non-sens de rouvrir la place du 1^{er}-Août au niveau de la sécurité et de la circulation sur l'avenue du Curé-Baud, M. le Maire en a le chiffre. D'un autre côté, bien sûr que je suis extrêmement tenté de vouloir fermer la place, mais j'ai bien compris le discours de M. le Maire et je pense que les Verts vont faire un effort pour être consensuels.

M. MANCINO : je voulais prendre la parole pour dire ce que M. RENEVEY nous a dit. La situation actuelle a permis en tout cas 30% de circulation en moins. Fermer la place complètement diminuerait encore ce trafic. Je pense que l'idée de fermer complètement la place est une très bonne idée. Bien sûr, si ce n'est pas possible, on gardera le statut actuel de la place qui régule le trafic.

De plus, il est difficile d'opposer les habitants, les enfants, les familles de l'avenue du Curé-Baud avec les commerçants et les personnes qui transitent. C'est très compliqué mais il faut faire des choix éthiques et je pense que celui-ci en est un.

M. MIZRAHI : ce qui me frappe, quant à moi, c'est le manque de vision, ou plutôt une vision passéiste qui est celle de M. GOLAY, qui est la vision des années 70 où le principe était qu'il fallait que les voitures aillent dans chaque rue et recoin du canton pour soi-disant, nous dit-il, répartir les nuisances. En fait, il s'agit surtout de plus de nuisances pour tous. On nous dit : les voitures à l'arrêt ça pollue, mais les voitures qui polluent le moins sont quand même celles qui ne roulent pas. Avec une augmentation des routes, c'est aussi une augmentation des possibilités de circulation pour les voitures, une augmentation des voitures, une augmentation de la pollution et une augmentation des nuisances.

Que propose-t-on ici avec l'idée d'une place au moins en partie fermée, voire dans l'idéal complètement fermée mais c'est clair qu'on va aussi suivre l'effort des Verts et aller dans le sens d'un compromis. Je salue aussi la position raisonnable qui est celle du PDC par rapport à cela.

Séance ordinaire du 29 mars 2012

Quelle est la vision qui est la nôtre ? C'est la vision inverse. Ce n'est pas d'empêcher les gens de prendre leur voiture et de circuler, c'est d'avoir des espaces pour autre chose que pour circuler, d'avoir des espaces que l'on peut partager, des espaces qui permettent justement aux commerçants - et j'ai vraiment des doutes sur ces demandes soi-disant énormes des commerçants parce que des places de parc, il y en a effectivement assez, il y a le parking des Courtillets, on a des places de parc le long de l'avenue du Curé-Baud, donc on ne va pas me faire croire qu'on ne peut pas faire trois pas pour se rendre dans les commerces de la place.

Par contre, je ne sais pas vous, mais moi me rendre sur une place où il y a plein de voitures, je ne trouve pas cela très attrayant. Par contre, aller sur une place piétonne, rencontrer les habitants de la commune, aller m'asseoir à une terrasse, aller faire mes courses, mais pas forcément en voiture pour faire 250 mètres, Mesdames, Messieurs, là oui j'ai envie d'y aller.

C'est une autre qualité de vie pour les habitants de l'avenue du Curé-Baud. Là, ce qu'on nous propose, c'est d'avoir plus de rues pour faire circuler toutes les personnes qui viendraient d'autres communes du canton. Eh bien, nous nous voulons encourager un autre type de mobilité pour rendre de l'espace aux habitants et aux habitantes.

Mais comme cela a été dit, on va se rallier à la proposition de compromis qui, je le rappelle, permettra de faire quelque chose de cette place, parce qu'actuellement c'est une situation provisoire, c'est pour cela que l'on n'a pas fait encore d'aménagements et les gens ont, je pense, des attentes par rapport à un aménagement esthétique de cette place.

M. ANNEN : je vais revenir sur deux-trois petites choses que nos amis Verts et Socialistes nous ont dites.

La première est par rapport à la fluidification du trafic. Oui, M. MATHIEU, nous souhaiterions aussi que des gens puissent aller directement sur l'avenue des Communes-Réunies. Il y a une solution qu'on vous a proposée il y a environ 5 ans, qui a été balayée ici par ce Conseil municipal, c'est le rétablissement du tourner-à-gauche au niveau de la route du Grand-Lancy, ce qui nous aurait fluidifié tout cela.

J'ai l'impression que l'interdiction de tourner-à-gauche, c'était plus parce que c'était une décision de Conseillers municipaux PLR plutôt que de se battre contre une pensée mauvaise. De fluidifier certaines choses, c'est un premier argument.

Le deuxième, on nous parle d'une diminution de 30% de la circulation sur l'avenue du Curé-Baud, ce que je ne remets pas en question du tout. La seule chose que je remets en question, c'est par rapport au comptage qui a été fait. Qu'est-ce qui a changé depuis que cela a été compté ? Une chose très importante, c'est l'arrivée du tram. Et l'arrivée du TCOB, je vous rappelle qu'il a été inauguré en décembre 2011, a quand même désengorgé pas mal de choses. Je pense que quand on fait des calculs et des statistiques, on doit tout prendre en compte. A priori, là c'est clair que cela vous arrange, on oublie un peu tout cela.

Ensuite, rarement M. MIZRAHI je vous ai vu sur une terrasse de café à Lancy ou sur une place en train de discuter avec des gens. Peut-être que je ne sors pas au bon endroit, c'est possible qu'on n'ait pas les mêmes lieux de fréquentation. Mais moi, sur la place du 1^{er}-Août j'y vais, je vais me parquer au parking des Courtillets quand je prends ma voiture. Actuellement, je ne peux pas la prendre, je vais à pied même si cela prend un peu plus de temps.

Il y a aussi un problème qui se pose sur cette place du 1^{er}-Août, c'est qu'il y a deux places « handicapé », pas un seul handicapé ne se parque là. Par contre, les gens pour faire du stop and buy s'arrêtent là-dessus. Moi je me demande ce qu'il se passe ? Il faudrait à un moment arrêter certaines choses. Donc, de remettre la situation comme elle était avant me paraît la

Séance ordinaire du 29 mars 2012

meilleure des choses pour redonner vie à cette place, parce qu'à un moment, on ne peut pas commencer à faire tout et n'importe quoi.

C'est vrai que je suis aussi étonné que pour des Socialistes vous n'avez pas voulu revirer à gauche, mais bon vous m'étonnez tous les jours.

C'est pour cela que nous soutiendrons ce retour à la situation initiale. Et l'on peut toujours animer une place, même si vous avez des voitures autour, garder cette merveilleuse place où il y a plein de voitures, des trams autour, des passages-piétons qui ne ressemblent pas vraiment à des passages-piétons, des œuvres artistiques, mais je pense qu'à un moment, il faut rester rationnel et penser au bien-être de la population et tout prendre en compte, ce qui n'a pas été dit.

M. PERRENOUD : au niveau des voitures, c'est vrai qu'actuellement elles ne roulent pas, mais elles fonctionnent, parce qu'on n'arrive pas à avancer en ville, donc on pollue.

Maintenant, par rapport à cette variante, l'UDC va faire un consensus, nous allons voter pour la situation initiale, c'est la meilleure variante.

La vision future et belle d'une place piétonne, artistique, et tout ce qu'on veut par certains partis, quand on voit comment est la place au Petit-Lancy, c'est un scandale et peut-être qu'en profitant du réaménagement de la place, on pourrait mettre une guérite parce qu'on est chaque fois embêté pour se mettre à l'abri.

M. SIDLER : nous parlons d'une place du marché sur laquelle il n'y a pas de marché, nous parlons d'une place du 1^{er}-Août sur laquelle nous avons essayé de faire une réunion politique tous ensemble et où nous étions seuls.

En effet, il y a un problème sur cette place, on en convient tous. Il y a probablement aussi un problème pour les commerçants, on en est conscients, mais nous pensons que la façon d'aborder la problématique ce soir et depuis quelque temps n'est pas la bonne. Il nous faut d'abord se poser la question de savoir ce qu'on veut faire sur cette place et ensuite on verra les solutions.

On voit aujourd'hui que la commission a eu déjà deux séances. Une lors de laquelle il nous a été présenté les résultats d'une étude. Malheureusement ceux qui aujourd'hui tiennent des théories fumeuses n'étaient pas là lors de la présentation de cette étude - je regarde la personne en face sans la citer - mais c'est dommage que ces personnes qui tiennent ces théories n'étaient pas là.

Il se trouve qu'un bureau a fait une étude et nous a proposé une série de variantes. Et la commission, que fait-elle ? Elle prend toutes les variantes qui étaient évaluées en rouge ou en orange et c'est celles-là qu'elle nous ressort. Nous, nous pensons qu'il faut travailler à l'envers et nous maintiendrons à ce moment-là notre proposition, avant de finir sur un compromis, de voter une solution sans parking avec fermeture totale.

M. GOLAY : je pense que certains d'entre nous doivent sortir du rêve à la Walt Disney parce qu'on n'est pas dans un monde idéal. Aujourd'hui encore, je vous le répète, il n'y a rien qui est prévu au niveau de l'aménagement en matière de mobilité entre le PAV et les Cherpines. On va avoir des véhicules en abondance et vous ne pouvez pas l'éviter.

Quand j'entends qu'il y a 30% de moins de véhicules sur l'avenue du Curé-Baud, ce qu'on ne nous dit pas c'est où le report s'est produit. C'est cela le problème. La circulation, c'est comme l'eau, quand on colmate à un endroit, elle va s'infiltrer ailleurs. C'est ce qui se passe dans notre

Séance ordinaire du 29 mars 2012

canton. C'est pour cela qu'il y en a qui se soulèvent contre la décision de la Ville de Genève de fermer des artères. Mais c'est clair que les Verts, vous ne pouvez pas comprendre cela, vous êtes anti-bagnoles. Je vous respecte parce que vous avez une politique qui est pure par rapport à votre esprit.

Aujourd'hui, je vous le dis, arrêtons d'être tétanisés par la DGM. Nous avons, nous, les compétences pour décider de l'aménagement en matière de circulation. C'est le cas de la Ville de Genève qui en abuse, parce que, elle, elle ne se gêne pas, elle ne demande pas à la DGM, elle impose.

Allons, nous aussi, jouer franc jeu avec la DGM, arrêtons d'être tétanisés comme je l'ai dit et prenons nos décisions sans avoir toujours la trouille de la DGM. Quand je ne viens pas à cette séance avec la DGM, à force de l'entendre dans d'autres parlements, vous comprendrez que j'en ai ras-le-bol de cette politique qui, pour eux, la seule chose qui compte, c'est de mettre tout le monde à vélo, à pied ou dans les transports publics.

Ils oublient une chose, c'est que la circulation commerciale existe aussi et que quand on la bloque, il y a un coût qui est reporté sur chaque consommateur, et aujourd'hui c'est ce qui se passe.

Je pense qu'il n'y a pas seulement la circulation privée, il y a la circulation commerciale que vous oubliez tous, qui fait vivre des milliers de personnes, des PME, dans notre canton et on sait que les PME sont le premier employeur dans le canton. Chaque fois que vous bloquez la circulation, vous empêchez les PME de bien fonctionner en même temps.

Mme CASUTT : juste pour dire à M. GOLAY que s'il était venu à la commission en question, il saurait que ce n'était pas la DGM qui était là, mais le bureau CITEC qui nous a présenté les études qu'ils ont faites.

M. BONFANTI : nous allons passer au vote du renvoi en Commission des travaux et constructions.

Le renvoi en Commission des travaux et constructions est refusé par 20 non, 5 oui et 7 abstentions

M. BONFANTI : nous passons au vote des variantes. Nous avons un amendement du groupe PLR qui propose le retour à la situation initiale.

L'amendement du groupe PLR est refusé par 17 non et 15 oui

M. BONFANTI : nous passons maintenant au vote de la variante préavisée par la commission, qui propose une situation actuelle améliorée.

Vote accepté par 30 oui et 2 abstentions

M. RENEVEY : j'aimerais remercier le Conseil municipal. On a enfin un vote clair et qui reflète une position quasi unanime de ce Conseil. C'est une position forte que l'on pourra faire valoir devant la DGM.

Séance ordinaire du 29 mars 2012**c) Divers**

=====

M. PERRENOUD présente le sujet : M. le Maire transmet un communiqué de presse de l'office de la statistique qui indique une baisse de 35% de construction de logements neufs entre 2010 et 2011.

Il indique ensuite que le canton va poser du revêtement phono-absorbant depuis l'avenue Louis-Bertrand jusqu'à l'entrée du pont de Lancy, de juillet à octobre 2012. Il précise que les nuisances sonores diminueront largement.

Il déclare ensuite que l'autorisation de construire est acquise pour l'agrandissement du terrain d'aventure Lancy-Voirets. Il ajoute que les plans provisoires pour le tram sont toutefois arrivés et il remarque que le canton souhaite un site propre, ce qui entraîne un certain nombre de problèmes d'emprise. Il mentionne que des places de parc et des arbres seront supprimés sur la première partie du tronçon. Il signale que le terrain d'aventure serait en l'occurrence démoli, le cheminement sur le parc Descombes entamé, tout comme le tennis.

Le Conseil administratif va évidemment faire part de ses inquiétudes. Il observe en outre que le canton délivre des autorisations pour un projet qui sera détruit par ce même canton. Un commissaire rappelle le vote en plénière qui s'était déroulé et il déclare être navré d'avoir eu raison. Il mentionne toutefois que ce résultat était évident.

La prochaine séance de la Commission se déroulera le 3 mai.

Un commissaire ajoute que finalement il faudra donc choisir entre le site propre et le terrain d'aventure. Il demande ensuite pour quelle raison les arbres du carrefour des Palettes ont été coupés.

M. le Conseiller administratif répond que c'est le service de l'environnement et des sports qui a pris cette décision pour des questions sanitaires. Il précise que les arbres du giratoire Communes-Réunies/Palettes ont été abattus en raison de l'essence qui n'était pas adéquate. D'autre part, l'entretien de ces arbres est problématique car les caténaires sont situés trop proches des arbres. Une nouvelle plantation moins dense est prévue.

Un commissaire remarque que son groupe avait demandé une place « handicapé » sur le chemin Caroline et il constate que ce n'est toujours pas le cas. Et il précise que certaines villes européennes ont à l'entrée de leurs zones bleues de grandes places destinées aux personnes handicapées.

La Présidente répond ne pas voir de solution à cette situation compte tenu de la disposition des lieux et M. le Maire déclare avoir pris note de la remarque.

Séance ordinaire du 29 mars 2012**8) COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – Séance du 7 mars 2012 –
Rapporteur : M. Christian HAAS****a) Acquisition par la Ville de Lancy de la part de co-propriété de la famille BERTSCHY, sur
la parcelle no 2812, sise à l'avenue du Cimetière 28bis (Fr. 630'000.--)**

=====
M. HAAS présente le sujet : en préambule, il est rappelé que le développement de ce quartier a déjà été évoqué en séance du Conseil Municipal le 1^{er} mars (pour bien situer les lieux, projection).

La parcelle concernée a actuellement deux co-proprétaires.
L'un souhaite vendre et l'autre n'a pas encore pris sa décision. Le Conseil administratif invite la commission à voter le crédit de Fr. 630.000.- pour acquérir une part de la parcelle 2812.
Un commissaire rappelle que la parcelle 1759 est déjà propriété de la commune.

M. GALEOTTO, architecte mandaté pour l'expertise faite en 2008, vient répondre aux questions des commissaires, notamment sur le partage de la parcelle, la validité de l'expertise à l'heure actuelle, et sur le montant des prix indiqués.

Suivent encore plusieurs questions, portant notamment sur l'opportunité de l'achat en deux fois, sur les conséquences de ce choix sur le propriétaire qui n'a pas encore pris sa décision, sur le montant du loyer prévu pour les personnes qui resteront dans la maison, sur l'éventualité d'un droit de préemption qui serait exercé par l'Etat et sur des questions liées aux frais d'entretien de la maison.

Tenant compte des projets de la Fondation communale immobilière sur ce périmètre, du prix aujourd'hui fixé avec le propriétaire qui veut vendre, et des réponses fournies aux commissaires, c'est à l'unanimité que la commission est favorable à l'acquisition de la part de co-propriété pour un montant de Fr. 630.000.-.

L'arrêté 8a) est accepté à l'unanimité, soit par 32 oui (voir annexe).

b) Plan localisé de quartier Surville - Etat d'avancement

=====
M. HAAS présente le sujet : ce PLQ a fait l'objet d'un rapport et d'une présentation lors du Conseil municipal du 15 décembre 2011.

Comme lors de la dernière commission, c'est M. Dominique ZANGHI, architecte mandaté qui présente l'état d'avancement.

Il précise en préambule qu'un jury d'experts s'est réuni le 2 février 2012, pour délibérer du travail final. Dans ce cadre, M. ZANGHI a fourni des indications portant sur la charte paysagère avec des aspects traitant des arbres, de la nature des cheminements, des accès possibles aux bâtiments, de l'éclairage et des points de récolte des déchets.

Des informations sont également fournies au niveau de l'étude d'impact, avec notamment des remarques faites au sujet du bruit possible côté route de Chancy. Cela n'exclut pas la construction de logements au niveau du front de rue, mais il s'agira de prendre des précautions au niveau de l'architecture avec des solutions techniques adéquates.

Séance ordinaire du 29 mars 2012

Depuis la dernière séance, un mandat d'étude parallèle (MEP) a été mené sur la partie qui sera plutôt dédiée à des activités, soit l'entrée du parc de Surville (projection).

Le bureau retenu a proposé une approche avec deux bâtiments (projection).

La commune souhaitait un espace public pour faire la transition entre le tram et le parc, tout en créant une surface de 14 500 mètres carrés, dévolue à des activités.

Ce dossier va partir en enquête technique, pour consultation par l'ensemble des services de l'Etat. Une présentation est également prévue au niveau de la commune, afin que le projet puisse être mis à l'enquête publique, laquelle devrait pouvoir débiter au mois de juin.

Suivent plusieurs questions de commissaires, portant notamment sur :

- Les étapes de consultation du projet de PLQ
- Sur la qualité architecturale des bâtiments
- Sur l'utilisation de certains espaces figurant sur le plan projeté
- Sur la possibilité d'avoir des jardins privatifs au niveau des rez-de-chaussée
- Des liaisons prévues entre ce quartier et le CEVA
- La répartition des surfaces entre activités et logements.

Sur ce dernier point, il est relevé par M. ZANGHI que la répartition est d'environ 80.000 m² pour le logement et 23.000 m² pour les activités, pour un potentiel d'environ 800 logements, ce qui représente environ 1700 habitants et 1000 emplois.

Un commissaire demande alors si la part de logement ne pourrait pas être plus importante, pour tendre à un ratio d'un logement pour un emploi.

Il est précisé que tant du point de vue morphologique que tenant compte des contraintes liées à l'orientation des appartements ainsi que de la volonté d'avoir des activités dans les bâtiments issus du mandat d'étude parallèle, le maximum a été fait, sans compter que ce ratio de 1 logement pour 1 emploi, qui est également une volonté du plan directeur cantonal, s'adresse essentiellement à des communes qui au contraire de Lancy, n'ont pas du tout cette clé de répartition.

Pour répondre encore à une autre question d'une commissaire, M. ZANGHI précise qu'une directive de l'Office cantonal du logement préconise qu'en cas de logements construits en 3ème zone de développement, 30% des logements doivent être des logements d'utilité publique et au moins 60% d'entre eux doivent avoir 4 pièces et moins, la demande étant plus forte pour des petits appartements.

M. ZANGHI est remercié pour la qualité de ses présentations.

c) Préavis au projet de plan localisé de quartier no 29754-543 - chemin du Bac / chemin Daniel-Ihly / chemin du Credo

=====

M. HAAS présente le sujet : à nouveau, il est rappelé en introduction que ce PLQ s'inscrit dans la continuité des autres de ce secteur. La particularité de ce projet est que la commune est propriétaire de terrains et va développer un immeuble avec encadrement pour personnes âgées.

Séance ordinaire du 29 mars 2012

Mme REGAMEY, architecte-urbaniste au DCTI, présente aux commissaires la situation de ce PLQ (projection des 2 plans remis en commission).

Elle présente ce plan de quartier, qui s'aligne sur les autres et suit le plan directeur du quartier et les préconisations du cahier des charges des espaces publics. Elle précise que l'indice d'utilisation du sol est de 1,63 et que 13755 m2 sont prévus, ce qui correspond environ à 130 logements.

Dans l'une des barres, il serait possible d'avoir des activités au rez-de-chaussée donnant sur la rue, comme par exemple un restaurant.

Concernant les entrées de parkings, bien que sur le PLQ d'à côté, la rampe de parking prévue sera effective, la Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif (FPLC) a observé qu'il devrait y avoir également une entrée pouvant démarrer immédiatement, d'où la création d'une rampe.

Ce point devra encore être précisé dans les autorisations de construire, car s'agissant d'un immeuble à encadrement pour personnes âgées, avec des 2 et 3 pièces prévus, il faudra encore affiner la question des parkings.

M. GUERITEY ajoute encore que grâce à la charte paysagère et au cahier des charges des aménagements extérieurs, ainsi qu'à la bonne collaboration avec l'ensemble des promoteurs et les services de la commune concernés, tout a bien fonctionné.

Il est encore précisé que c'est bien le bâtiment B qui est prévu pour un immeuble à encadrement pour personnes âgées (IEPA).

C'est à l'unanimité que ce PLQ est préavisé favorablement en commission.

L'arrêté 8c) est accepté à l'unanimité, soit par 32 oui (voir annexe).

d) Divers

=====

M. HAAS présente le sujet : faisant suite au vote du Conseil municipal sur le tracé du tram en direction de Saint-Julien, qui passera par l'avenue du Curé-Baud et la route de base, il apparaît que les études préliminaires posent quelques problèmes, notamment sur l'emprise du tracé sur des aménagements existants.

Concernant la place des Ormeaux, plusieurs réponses sont fournies quant à des mesures correctives en cours ou encore à venir. Une signalisation ad hoc et des aménagements sont prévus pour les différences de niveaux, pour faciliter les accès aux personnes à mobilité réduite, un effort sera également fait au niveau des contrôles du stationnement et du respect de la signalisation en place. En raison du froid, le chantier a été arrêté un certain temps et l'inauguration officielle devait avoir lieu début mai.

Séance ordinaire du 29 mars 2012

9) COMMISSION DES FINANCES ET GESTION DES IMMEUBLES LOCATIFS – Séance du 19 mars 2012– Rapporteur : M. Dominique PERRIN

a) Présentation des comptes et rapport d'activité 2011 de la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL)

M. PERRIN présente le sujet : M. LANCE donne lecture de l'article 11 des statuts de la Fondation. La fondation est placée sous la surveillance du conseil municipal. Le bilan et les comptes des pertes et profits sont remis à la fin de chaque exercice au Conseil administratif, ainsi qu'un rapport de gestion, un rapport de l'organe de révision. Ils seront soumis à l'approbation du Conseil municipal.

Rapport d'activité

La fondation a acquis les immeubles 80 à 90, av. des Communes Réunies. Des travaux de réhabilitation sur les allées 80 à 84 sont estimés à Fr. 14 millions.

La fondation a pour objectif de maintenir des loyers abordables pour la population lancéenne. La fondation va organiser une séance d'information destinée aux locataires concernés par le régime LUP (logement d'utilité publique) pour leur expliquer ce système.

Comptes 2011

Pour la première fois, les comptes présentent un bénéfice de Fr. 273'000.--, ceci est dû au fait que sans gros travaux, les allées produisent un rendement important.

Fr. 14 millions dans les actifs sont immobilisés pour pouvoir procéder aux futurs travaux de réhabilitation. Une somme de Fr. 2 millions apparaît au passif, correspondant au capital de dotation.

La commission a relevé que la même fiduciaire s'occupe de la gestion et de la révision des comptes, tout en respectant les exigences du code des obligations.

Le Conseil de Fondation est conscient de cet état et attribuera dès l'année prochaine les mandats de gestion et de révision à des fiduciaires différentes.

L'organe de révision dans sa conclusion recommande d'approuver les comptes annuels.

La commission accepte les comptes et le rapport d'activité de la FCIL à l'unanimité.

M. ANNEN : étant vice-président et membre du Bureau de cette fondation, je m'abstiendrai lors du vote.

Vote accepté par 30 oui et 2 abstentions

b) Présentation du service informatique de l'Association des communes genevoises

M. PERRIN présente le sujet : cette entité existe depuis plus de 25 ans. La Commune de Lancy en fait partie comme 43 communes genevoises et M. LANCE en est le Président pour cette législature.

Les buts du SIACG sont de concevoir et d'organiser sur le plan technique les systèmes d'informations des communes, d'assurer la formation et l'assistance en gestion pour une exploitation optimale. Un catalogue permet à chaque commune de fixer son choix en fonction de ses besoins.

Séance ordinaire du 29 mars 2012

Le SIACG permet de convenir aux besoins fonctionnels d'environ 70 % des communes adhérentes, on y compte 18 collaborateurs.

Un Partenariat d'Achats Informatiques Romand permet à chaque membre de choisir du matériel et de bénéficier de conditions avantageuses.

Le budget du SIACG est d'environ Fr. 5,5 millions. Le financement par les communes est fait selon une clé de répartition ; la cotisation de Lancy s'est élevée à Fr. 437'909.-- pour l'année 2011, correspondant à 0.46 % du budget de fonctionnement de la Commune.

c) Présentation de la procédure pour l'élaboration du budget 2012

=====

M. PERRIN présente le sujet : l'élaboration du budget 2013 doit répondre aux exigences (Etat) et contraintes (recettes fiscales); ce faisant le Service financier rappelle que le budget doit être voté avant le 15 novembre.

Un rétro-planning avec les principales étapes s'établit comme suit :

- Etablissement d'un budget des investissements à fin juin
- Consolidation des données et élaboration d'un premier budget à fin août
- Présentation du projet de budget au Conseil Municipal à fin septembre
- Votation définitive du budget par le Conseil municipal le 15 novembre

d) Divers

=====

M. PERRIN présente le sujet : information sur les tablettes pour le Conseil Municipal, nous aurons le choix entre deux modèles :

- Ipad 2 (moins cher)
- Ipad 3 (plus performant).

M. LANCE informe la commission que les comptes 2011 ont été bouclés et sont en cours de révision. Le bénéfice est en forte diminution et devrait avoisiner les Fr. 5 millions.

Les comptes devront être votés par le Conseil municipal le 24 mai prochain.

10) COMMISSION DE LA CULTURE – Séance du 5 mars 2012 – Rapporteuse : Mme Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN

a) Audition de M. et Mme Michel BOVEY, responsables des « Concerts de Lancy »

=====

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN présente le sujet : le groupe culturel de Lancy, devenu « Concerts de Lancy » existe depuis 1967 et bénéficie d'une subvention communale de Fr. 88'000.-- par année. Un contrat de prestations liant la Commune et les Concerts de Lancy sera prochainement établi.

Séance ordinaire du 29 mars 2012

Les Concerts de Lancy, emmenés par un couple débordant d'enthousiasme et très dédié à sa tâche, Michel et Janine BOVEY, proposent à la population un large éventail de concerts et spectacles, une bonne quarantaine par année, et organisent la fête de la musique. Ces concerts se tiennent en divers lieux de la commune, les églises, l'aula du collège de Saussure, la cave Marignac, les salles communales, la Ferme de la Chapelle entre autres.

Si la musique classique y occupe une place de choix, elle est toujours présentée de manière très didactique, et la programmation inclut également du jazz, du chant, du cabaret, de la poésie.

Si elle présente des artistes confirmés, la programmation fait aussi la part belle à de jeunes – et talentueux - artistes.

M. et Mme BOVEY ont également le souci que la culture soit un vecteur de rencontres et de partage, le public peut réellement approcher les artistes et tous les concerts sont suivis d'un moment de convivialité que les fidèles d'ailleurs recherchent et apprécient.

Dans la discussion qui a suivi la présentation, la qualité des prestations des Concerts de Lancy a été largement reconnue, ainsi que le formidable engagement des BOVEY pour démocratiser la culture musicale dans notre commune.

b) Présentation des résultats de l'enquête sur les pratiques culturelles dans le canton de Genève, réalisée en 2004

=====

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN présente le sujet : cette enquête nous est présentée pour estimer les attentes de la population et les mettre en regard de l'offre culturelle proposée dans notre commune. Il est souligné qu'une enquête nationale plus récente – de 2009 - aboutit sensiblement aux mêmes conclusions générales malgré l'émergence des loisirs multimédias.

Un quart de la population est activement engagé dans une ou plusieurs activités culturelles, surtout le chant et la pratique d'un instrument. Dans les activités de « consommation » culturelle, on relève au premier plan le cinéma, les fêtes culturelles, les fêtes de quartier, puis les concerts. A l'évidence, une large partie de la population est demandeuse d'activités festives et informelles – outre celles susmentionnées, citons encore les festivals, le salon du livre, des animations en plein air ou spectacles de rue.

En ce sens, on peut notamment se réjouir à Lancy de la présence du festival Mai au Parc, de celle des Journées du livre, ainsi que des nombreuses activités culturelles pour les enfants. La Présidente souligne d'ailleurs à ce propos l'étroite collaboration entre les enseignants et le service culturel. La gratuité de nombreux spectacles est également un atout de démocratisation.

c) Premier bilan après rénovation de la bibliothèque de Lancy

=====

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN présente le sujet : la commission a reçu Mme ANDREY, responsable de la bibliothèque, qui a indiqué que la rénovation a permis de changer entièrement l'ameublement et de réaménager les espaces, avec notamment un coin de lecture ludique et poétique pour les enfants, un espace pour les adolescents, une section « périodiques » plus importante, des tables de travail largement appréciées, d'autant plus que

Séance ordinaire du 29 mars 2012

le wi-fi y est proposé gratuitement. Une terrasse extérieure viendra agrémenter encore les lieux aux beaux jours.

Ces aménagements ont permis d'augmenter l'accueil des classes – entre 2 et 6 visites par semaine, ainsi que de proposer des animations dans lesquelles les bibliothécaires sont activement impliquées. Signalons encore que les horaires d'ouverture ont été légèrement modifiés pour mieux répondre aux besoins de la population.

La bibliothèque nouvelle mouture a manifestement trouvé son public puisque elle a enregistré autant d'inscriptions durant le second semestre 2011 que lors de toute une année habituelle et certaines journées ont vu près de 3'000 ouvrages échangés. Le livre a manifestement encore de beaux jours devant lui, particulièrement auprès du jeune public, et le succès de la rénovation comme le travail de l'équipe de la bibliothèque ont été salués.

d) Bilan et perspectives du festival Antigél

=====

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN présente le sujet : la commission reçoit Mme DINH et M. RATZE, deux des initiateurs du projet du festival Antigél qui existe depuis l'an dernier. Ce festival, soutenu par l'ACG et diverses communes du canton, s'ancre profondément dans une collaboration avec les communes du canton, dont il investit des lieux inhabituels pour proposer des spectacles de danse et de musique. En 2012, ce sont 50 spectacles qui ont été proposés pendant une quinzaine de jours dans 16 communes.

Si la tenue du festival en février a d'abord soulevé un certain scepticisme, il a pourtant immédiatement remporté un grand succès, avec de nombreux spectacles complets ou très fréquentés, et une augmentation de 25% de la fréquentation a été relevée cette année. Et ce malgré les grands froids qui ont frappé la République en février - le festival porte bien son nom !

Le travail des organisateurs est lui aussi un travail d'artistes, inscrit dans une démarche de recherche, devant trouver un équilibre entre des projets insolites et des projets plus conventionnels, des concerts et des spectacles de danse, devant découvrir des lieux inhabituels et convaincre les artistes de s'y produire, mais aussi convaincre les divers partenaires dans les communes. Il est à souligner que la communication est particulièrement soignée.

Le problème du financement est toutefois crucial et le rôle moteur auprès des divers partenaires, notamment l'ACG, de notre Conseiller administratif délégué à la culture, ainsi que des responsables du service culturel communal, a été souligné par les artistes.

e) Divers

=====

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN présente le sujet : le Conseiller administratif délégué à la culture mentionne l'édition spéciale du Lancéen consacré à la culture qui a permis de faire découvrir ce qui se passe aujourd'hui au niveau culturel dans la commune.

Il annonce par ailleurs que la Musique de Lancy a un nouveau directeur qui s'est engagé à redynamiser la société et en particulier son école de musique. La musique de Lancy partage désormais ses locaux avec l'Association de musique lancéenne, et ces deux sociétés se sont vu proposer un contrat de prestations par le Conseil administratif, qui n'était pas encore signé lors de la commission.

Séance ordinaire du 29 mars 2012

La proposition d'un commissaire de réaliser un sondage auprès de la population quant à l'offre culturelle de la ville est jugée difficile à réaliser.

En réponse à la question d'un membre de la commission, il est signalé que la commune soutient aussi d'autres formes musicales par des subventions ou la mise à disposition de locaux.

En réponse à la question d'un commissaire sur un soutien aux familles nécessiteuses pour l'accès à la culture, il est signalé qu'il existe un chéquier culturel qui peut être obtenu à la Mairie et donne accès à la plupart des théâtres et lieux de culture en Ville de Genève, ainsi que dans une partie des communes avoisinantes. Pour les enfants, il existe aussi la carte 20 ans/20 francs.

Enfin, ensuite de la question d'un commissaire, notre Conseil administratif se renseignera auprès de la concertation culturelle pour savoir si des manifestations sont prévues pour célébrer le bicentenaire de l'entrée de Genève dans la Confédération.

11) COMMISSION DE LA SECURITE – Séance du 12 mars 2012– Rapporteur : M. Pierre MANCINO

a) Future zone bleue du Petit-Lancy (résolution MCG du 26.01.2012)

=====

M. MANCINO présente le sujet : le Conseiller administratif rappelle que la zone macarons du Petit-Lancy était mise à l'agenda pour la fin de l'année, mais qu'une résolution du Conseil municipal demande que soit étudiée la possibilité de ne faire qu'une seule zone macarons entre le Grand-Lancy et le Petit-Lancy. L'audition de CITEC et de la DGM vise à donner à la commission une idée globale de la politique du stationnement sur le canton de Genève et en particulier dans les zones suburbaines.

M. LOVEY, membre de CITEC, explique que la société CITEC a mené une enquête de stationnement sur l'ensemble du Petit-Lancy. Presque 40% des places ont été enquêtées. Pour CITEC, les résultats de cette enquête ont démontré l'opportunité d'une zone bleue macarons sur le Petit-Lancy. La question est donc de savoir s'il est préférable de ne faire qu'une seule zone, en englobant le Petit-Lancy dans la zone du Grand-Lancy, ou deux zones macarons comme prévu à l'origine.

Dans cette enquête, on s'aperçoit que très peu d'utilisateurs proviennent du Grand-Lancy : 2,4% du nombre total d'utilisateurs. On pourrait en conclure qu'une zone bleue macarons unique serait soutenable techniquement, sachant que l'un des objectifs de ces zones est d'éviter le stationnement des pendulaires sur le domaine public. Cependant, comme la création d'une zone bleue macarons libère passablement de capacité de stationnement en journée, il pourrait y avoir un effet « aspirateur » : quelques habitants supplémentaires du Grand-Lancy qui travailleraient sur le Petit-Lancy, ou l'inverse, pourraient être inspirés à penduler.

Un membre de la commission souligne en effet que les macarons ont pour but d'éviter les déplacements de masse des pendulaires. Pourquoi Lancy ne pourrait-elle pas faire une zone bleue unique ?

Séance ordinaire du 29 mars 2012

M. PRINA, membre de la DGM, relève que la DGM n'a pas encore reçu de dossier de la commune.

Mme CHARAT, membre de la DGM, indique que le Conseil d'Etat a adopté en août 2010 le plan directeur du stationnement, qui devrait être voté au Grand Conseil d'ici la fin du mois de mars. Il s'agit d'un document-cadre.

La démarche que la Ville de Lancy a entamée s'inscrit dans la ligne directrice qui consiste à mettre en place des dispositifs qui vont favoriser le stationnement des habitants, au détriment des pendulaires.

S'ensuit une discussion au sein de la commission sur l'opportunité d'une seule zone ou de deux zones.

Le Président relève que la Commission a pu prendre connaissance des arguments techniques du CITEC et de la position de la DGM et propose que la Commission débattenne du sujet lors de la prochaine séance.

b) Point de situation sur la sécurité à l'Etoile-Palettes

=====
M. MANCINO présente le sujet : le Président souhaite la bienvenue à Mme CORMINBOEUF.

Le Conseiller administratif rappelle que de nombreux efforts sont faits au niveau du complexe de l'Etoile-Palettes par les différents acteurs de la sécurité et du social, que ce soit la police de proximité, les îlotiers, les TSHM, les différentes associations qui ont leurs activités à l'intérieur ou aux abords de l'Etoile-Palettes. Lorsqu'un complexe immobilier concentre presque 2'000 habitants, les problèmes sont pratiquement inévitables.

Mme CORMINBOEUF est la présidente de l'Association des locataires de l'Etoile-Palettes. Le but premier de l'ALEP est de défendre le locataire vis-à-vis de la régie, mais l'association se penche depuis des années sur tous ces problèmes. Elle a fait des pétitions, elle a adressé une pétition au Procureur général. Elle a aussi envoyé des courriers à la gendarmerie d'Onex (devenue depuis Lancy-Onex), sans jamais recevoir un quelconque accusé de réception.

Mme CORMINBOEUF relève qu'à l'heure actuelle, il règne un certain calme dans le quartier, même si des problèmes persistent – incivilités, vandalisme, irrespect. La Ville de Lancy met les moyens pour essayer de tempérer ce phénomène qui, du reste, existe dans tous les quartiers de Genève et toutes les villes d'Europe. Mais elle ne peut pas le résoudre d'un coup de baguette magique.

Une société de sécurité est chargée de faire des tournées de surveillance. Un seul garde de sécurité tourne, ce qui n'est évidemment pas efficace.

Un commissaire pose la question sur l'aspect extérieur des bâtiments et si ceci pourrait amener une certaine « faune ». L'information est donnée que des travaux de réhabilitation vont être entrepris pour certaines allées.

Mme CORMINBOEUF répond que toutes les allées n'ont pas les mêmes soucis. Les allées propriété de la Commune sont calmes parce qu'elles sont sur le parking, on ne s'y donne pas rendez-vous. Concernant le Café 64 bis, il est très fréquenté par les jeunes du quartier qui occupaient auparavant l'allée. Les jeunes se rendent aussi à la Maison Civiq. Mais le week-end, il s'agit d'une autre catégorie de gens qui ne sont pas de l'Etoile-Palettes, voire même de Lancy.

Séance ordinaire du 29 mars 2012

Un commissaire demande s'il est possible de renforcer les patrouilles dans le quartier des Palettes afin de répondre aux soucis liés à la sécurité.

Il lui est répondu que depuis longtemps, les îlotiers, enquêteurs sécurité publique, APM, TSHM font un travail de fond en réseau sur le terrain, avec les concierges également et les commerces. Il rappelle que récemment les gendarmes ont évacué les sous-sols de l'Etoile-Palettes qui étaient bien encombrés de personnes. La police judiciaire est sur place, les stupéfiants aussi ; les arrestations sont nombreuses.

Un commissaire demande si les habitants ont tenté de faire pression sur le propriétaire en le menaçant de cesser de payer le loyer. Le propriétaire pourrait ainsi se sentir bien inspiré pour lancer une modernisation des locaux d'accès.

Mme CORMINBOEUF indique qu'ils y ont songé, mais qu'il y a énormément d'appartements sous-loués. Il est difficile dans ces conditions pour les 10 locataires d'avoir un poids auprès des régies.

Un commissaire demande où en est le contrat de quartier. Ceci est également un moyen de créer des partenariats avec toutes les personnes concernées par la vie de Lancy-Sud.

Il lui est répondu que le Conseil administratif était en train d'engager le futur chef de projet de ce contrat.

Le Conseiller administratif répète qu'au niveau politique, la Commune ne reste pas les bras croisés. La Fondation a acheté trois allées, elle va entreprendre des travaux de réhabilitation à hauteur de Fr. 14 millions. La seule solution, c'est que la Fondation puisse devenir propriétaire de ces allées pour les réhabiliter et faire un travail de fond.

Un commissaire pense que la meilleure chose à faire est que la Commune se substitue à ce propriétaire défaillant, si elle en a la possibilité. Alors elle pourra déployer des solutions.

En l'absence de questions supplémentaire, le Président remercie Mme CORMINBOEUF de son témoignage.

M. PERRENOUD : je demande l'ouverture du débat.

M. BONFANTI : Je fais voter cette demande. C'est accepté.

M. PERRENOUD : lors de cette commission, j'ai tout entendu. J'ai entendu que la police, gendarmerie et police municipale, tout le monde allait là-bas et en fin de compte, depuis des années, les habitants de ce quartier sont tout le temps dérangés, les incivilités perdurent. Nous n'avons aucun moyen au niveau politique, nos Conseillers en charge ne règlent rien dans cette région. Ce soir-là, on a entendu qu'il faudrait éventuellement avoir des souffleurs ou des chuchoteurs. On vient aussi nous dire qu'on pourrait faire un sitting. J'ai tout entendu ce soir-là, il nous manque plus que l'armée et les indignés.

Non, ces gens paient leurs impôts, ils ont droit, comme les autres citoyens, à avoir le respect et le calme et vivre dans des conditions en adéquation avec une ville moderne. J'aimerais bien que l'on puisse faire quelque chose une fois pour ces gens et ce quartier. Il faut arrêter de me dire que la police et tout ce que j'entends, les services spéciaux et personne n'arrivent à rien faire pour calmer ces gens qui viennent perturber les habitants de ce quartier.

Je demande expressément que quelque chose soit fait pour que ces gens puissent dormir, vivre et être des citoyens respectés.

Séance ordinaire du 29 mars 2012**b) Police municipale - Statistiques et problématique des mendiants**
=====

M. MANCINO présente le sujet :

Statistiques

Le chef de la Police municipale attire l'attention des commissaires sur l'augmentation des missions de sécurité / proximité en janvier et février 2012, par rapport à janvier et février 2011. La collaboration avec la gendarmerie du secteur / diverses réquisitions de la CECAL est également en augmentation. Il fait ensuite circuler des statistiques montrant la répartition entre le travail administratif, la formation et le travail sur le terrain. Il précise que l'arrivée de trois nouveaux collaborateurs a demandé une certaine quantité de travail administratif entre fin janvier et février.

Un commissionnaire regrette que les APM ne soient pas assez nombreux pour contrôler la signalisation dans les chantiers évolutifs. A l'avenue des Grandes-Communes par exemple, où des passages à piéton sont modifiés constamment, la signalisation est systématiquement défaillante.

Le Conseiller administratif souligne que le contremaître du chantier doit vérifier que les ouvriers mettent les panneaux correctement le matin. C'est de la responsabilité de l'entreprise qui mène le chantier.

Sur la question des amendes posée par un commissaire, le chef de la Police municipale rappelle que quand une amende passe au chemin de la Gravière, la Commune prend l'entier des recettes – l'Etat ne garde que le montant imputable aux frais.

Un commissaire relève le nombre important de véhicules mis à disposition ou en fourrière au mois de janvier.

Il est expliqué que lorsque des travaux sont effectués sur la voie publique et que des véhicules restent stationnés, ils sont emmenés dans un premier temps chez le dépanneur et, après 48 heures, mis en fourrière. Ce chiffre est lié au fait que les habitants ne savent pas que des travaux vont intervenir et n'ont pas la possibilité d'enlever leur véhicule avant de partir en vacances.

Sur la problématique des mendiants, M. SCAGLIONI informe que tout mendiant que la police municipale intercepte sur la voie publique et qui est récidiviste, est amené au poste de gendarmerie Lancy-Onex, où il se fait contrôler.

Puis, en réponse à diverses questions, M. GAY indique qu'il se charge de tout le travail administratif lié aux ordonnances pénales, puisque la police municipale de Lancy n'a qu'une secrétaire. Ce travail pourrait être fait par l'engagement d'une autre secrétaire.

Toujours sur la question des mendiants, M. GAY relève que la solution est la présence de l'uniforme sur le domaine public. Les APM occupent le terrain et, leur effectif augmentant, leur présence augmentera.

M. LANCE confirme qu'il faut des forces supplémentaires et qu'il faudra certainement engager une secrétaire ou un commis administratif.

Séance ordinaire du 29 mars 2012**c) Divers**

=====

M. MANCINO présente le sujet : le Conseiller administratif signale que l'inspection de la Compagnie des sapeurs-pompiers de Lancy aura lieu le 24 mars en matinée.

Un commissaire a entendu dire que les pompiers sont de nouveau de fonction lors des matchs au Stade de la Praille.

M. LANCE relève qu'avec l'ancienne organisation, les stadiers étaient engagés pour la surveillance des matchs. Il informe que le capitaine des pompiers a été contacté par un responsable du stade pour savoir s'il pouvait mettre à disposition des pompiers de garde pour le match de dimanche. Il lui a été dit qu'il pouvait faire le nécessaire pour ce match, mais qu'il faudra pour la suite des directives claires entre la Fondation du Stade de Genève, le nouveau Servette FC et les sociétés de surveillance qui s'occupent d'encadrer ces matchs et de la sécurité-feu.

**12) COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES – Séance du 14 mars 2012 –
Rapporteuse : Mme Nathalie VERGAIN****a) Aide au développement - Retour sur le voyage au Burkina Faso du mois de février
2012**

=====

Mme VERGAIN présente le sujet : la Fédération genevoise de coopération (FGC) existe depuis 66 ans et est composée à ce jour de 63 associations membres.

Le rôle principal de la FGC est de mettre les associations en réseau. Le défi est de faire que celles-ci travaillent ensemble. Les experts bénévoles offrent une expertise aussi bien aux associations qu'aux communes qui parfois demandent un préavis.

La Confédération, par le biais de la DDC (Direction du développement et de la coopération) donne un peu plus de Fr. 3 millions par année, l'Etat de Genève environ Fr. 3 millions, la Ville de Genève Fr. 2 millions et une vingtaine de communes genevoises donnent environ Fr. 2 millions au total.

La FGC a créé le label FGC. La sélection des projets ainsi que le suivi assuré par les associations membres et par la commission de contrôle financier permettent d'apposer un label lorsque la FGC envoie les projets à financer dans les communes.

Concernant le voyage des élus au Burkina Faso en février 2012, 7 élus ont participé au voyage. Ils ne sont pas allés au nord parce que la Suisse a mis tout le pays au nord en zone rouge.

Le premier projet visité est un projet de tri des déchets à Ouagadougou. Un groupement de femmes récolte principalement les plastiques dans une décharge. Elles effectuent un processus de récupération qui donne des granulés de plastique qu'elles revendent à des usines de fabrication d'objets en plastique.

Les élus se sont ensuite rendus à Ouâda pour voir le projet de Graine de Baobab. C'est un projet agro-écologique qui a commencé par une retenue d'eau pour les éleveurs, à partir de laquelle un maraîchage a été fait. Ils fabriquent aussi un certain nombre de produits, comme

Séance ordinaire du 29 mars 2012

des savons. Graine de Baobab a par ailleurs mis en place des panneaux solaires pour une école de 500 élèves. La Commune de Lancy a financé le panneau solaire de la bibliothèque.

A Boumoana, ils ont visité un projet de l'Association pour le développement des aires protégées.

A Goulouré, a été visité un projet de Terre des hommes sur la sécurité alimentaire et l'amélioration de la production agricole. Les terrains sont très peu fertiles. La deuxième partie du projet concerne la sécurité alimentaire. Les élus ont assisté à une sensibilisation à l'alimentation équilibrée.

Le voyage s'est poursuivi à Koudougou, la capitale du centre-ouest pour voir le marché. Celui-ci a été financé par la Coopération suisse. Il est fait en matériaux locaux améliorés, avec un principe de fraîcheur maximum.

Ils ont également visité un autre projet à Ouagadougou, cofinancé par la Ville de Lancy. La fondation A Better life met de l'argent à disposition pour permettre aux enfants handicapés et aux enfants de familles handicapées de suivre l'école, sachant que l'école au Burkina est payante et que le filet social est quasiment inexistant.

Pour finir, nous avons eu le plaisir de goûter différentes boissons locales.

c) Divers

=====

Mme VERGAIN présente le sujet : le Président propose trois sujets de fond que la commission pourrait aborder dans les trois séances fixées avant les vacances d'été.

13) COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE – Séance du 15 mars 2012 – Rapporteur : M. Damien SIDLER

a) Réaudit de la Cité de l'énergie

=====

M. SIDLER présente le sujet : ce label est remis aux communes qui s'engagent à mettre en œuvre une véritable gestion d'énergie. Il est basé sur six domaines d'activités à chacun desquels des points sont attribués. Il est nécessaire d'obtenir 50% en moyenne globale pour se voir décerner le label de « Cité de l'énergie ».

Après une tentative infructueuse en 2003, Lancy a travaillé sur la mobilité et l'énergie de ses bâtiments pour obtenir 53% des points en 2007, avec un plan d'actions sur quatre ans. Les résultats par domaines sont les suivants : 51% des points ont été obtenus sur le développement territorial, 49% sur les bâtiments, 53% sur l'approvisionnement et la dépollution, 55% sur la mobilité, 67% sur l'organisation interne et 47% sur la communication.

Lancy doit produire des preuves des actions menées et des résultats acquis qui sont fournis aux auditeurs de la Cité de l'énergie. Cela représente un gros travail de pilotage, de réflexion et de mise en œuvre. Pour M. RENEVEY, ce label n'est pas une fin en soi mais l'expression des préoccupations de la commune. Il précise que le label donne par ailleurs une bonne visibilité à cet égard.

Séance ordinaire du 29 mars 2012

Cette distinction étant acquise pour quatre ans, la commune est alors ré-auditée selon les résultats obtenus sur la période écoulée et le plan d'actions proposé pour la suivante. L'audit de renouvellement de Lancy s'est déroulé le 14 mars 2012. Mme GRASSET, qui coordonne la démarche pour les services communaux, pense en l'occurrence que la reconduction du label semble acquise suite au déroulement de l'audit. Cependant la décision finale tombera en mai et le label sera remis lors de la journée romande de l'énergie, au mois d'octobre.

La commission constate que la commune ne maîtrise pas encore forcément tous les aspects. Sa performance se situe juste au-dessus des 50% nécessaires, alors que certaines communes suisses arborent le titre Gold que l'on obtient à partir de 75% des points.

La commission convient également que l'obtention de ces titres et labels n'est pas une fin en soi mais un moyen de construire petit à petit la société à 2000 watts de demain tout en valorisant les efforts de l'administration communale.

En ce qui concerne l'audit de 2007, il avait été relevé en particulier que les bâtiments communaux étaient loin d'être exemplaires en termes énergétiques, que la planification et le contrôle des constructions pouvaient être optimisés pour réaliser des gains, que la consommation d'eau devait être revue en profondeur et que le soutien aux initiatives privées de développement durable devait être renforcé.

En ce qui concerne les points forts intégrés au Plan d'action 2012-2015, on relèvera l'implémentation de nombreux outils de gestion énergétique pour analyser les consommations des gros bâtiments. L'assainissement programmé des bâtiments communaux lors de leur rénovation, notamment les écoles se poursuivra ainsi que la pose de capteurs solaires thermiques et photovoltaïques selon opportunités.

Dans le domaine de la sensibilisation à l'énergie, on mentionnera le projet Robin des Watts, la semaine de l'énergie pour les collaborateurs, le projet Display écoles et un projet éco-social aux Palettes.

Enfin, en ce qui concerne le plan de mobilité, on notera une campagne pour la gestion de la mobilité dans les entreprises, des offres promotionnelles unireso, l'apparition du Vélib sur la commune et d'une zone bleue au Petit-Lancy, et bien sûr le réaménagement de certaines places en faveur des piétons.

c) Divers

=====

M. SIDLER présente le sujet : le rapport 2011 sur la récupération des déchets à Lancy a été présenté par M. DESCHENAUX. Malgré une population en hausse, l'année a été marquée par une baisse de la production globale des déchets, ce qui est réjouissant. Le taux de recyclage a également franchi la barre psychologique de 45%. Cela reste un pourcentage en dessous de l'objectif cantonal 2012 qui est fixé à 50%, mais il est précisé que les communes moins urbaines produisent beaucoup de déchets verts, ce qui influence cet indicateur en leur faveur. L'élimination des déchets par les filières de recyclage permet à la commune d'économiser Fr. 1,2 million par an par rapport à une incinération aux Cheneviers.

M. RENEVEY annonce que le Grand Conseil a augmenté unilatéralement la redevance des SIG par le biais de la taxe sur le domaine public. La Ville de Genève fera recours devant le Tribunal fédéral. Le Conseil administratif de Lancy souhaite s'associer à cette démarche en coordination avec l'ACG.

Séance ordinaire du 29 mars 2012**14) RESOLUTION DU GROUPE MCG DEMANDANT D'ACCORDER LA PRIORITE ABSOLUE AUX RESIDENTS LANCEENS (JEUNES, CHÔMEURS, ETC) POUR LA PRISE D'EMPLOI DANS LES SERVICES DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE**

« Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu l'aboutissement de la pétition 1734 « Stop au chômage genevois : frontaliers assez » signée par 4603 pétitionnaires

Vu le renvoi de cette P 1734 au Conseil d'Etat par le Grand Conseil du 10 juin 2011

Vu la prise de position du Conseil d'Etat contenue dans le point presse du 21 décembre 2011 intitulé : le « Grand Etat » donnera la priorité aux chômeurs

Vu le nombre toujours croissant de demandeurs d'emploi sur la commune de Lancy

Vu les intentions de plusieurs leaders politiques invitant la prise de mesures locales afin de limiter les effets collatéraux induits par la libre circulation des personnes

Le Conseil municipal de la commune de Lancy, dans sa séance du 29 mars 2012,

INVITE

Par OUI, Abstentions, Non

Le conseil administratif :

à donner, à compétences égales, la priorité absolue aux résidents lancéens pour la prise d'emploi dans les services de l'administration municipale.

à tout mettre en œuvre pour l'insertion ou la réinsertion dans le monde du travail et en particulier dans les services de l'administration municipale, des jeunes, des chômeurs et demandeurs d'emploi résidant sur la commune. »

Mme REY : au sujet de la résolution MCG demandant d'accorder la priorité absolue aux résidents lancéens pour la prise d'emploi dans les services de l'administration municipale, je crois pouvoir avancer sans me tromper que la commune fait déjà ce qui est demandé dans cette résolution, c'est-à-dire à compétences égales pour un poste de travail, les personnes résidant sur la commune ou à défaut sur le canton sont privilégiées.

La commune de Lancy favorise l'insertion ou la réinsertion des jeunes par l'entremise de Contact Emploi Jeunes, des P'tits jobs et du service des affaires sociales.

Mme BOUSSINA avait été mandatée pour contacter les entreprises lancéennes afin de favoriser soit des stages, des apprentissages ou des engagements pour nos jeunes qui résident sur Lancy.

Lancy-TV est aussi mise à contribution pour des stages ou de futurs apprentissages.

Fort de ce qui vient d'être dit, je propose de renvoyer cette résolution à la Commission de l'administration.

Séance ordinaire du 29 mars 2012

M. FLURY : vu ce que j'entends de la bouche de Mme REY, l'acceptation d'une telle résolution, qui n'est qu'une confirmation des travaux déjà entrepris par le Conseil administratif, ne devrait poser aucun problème.

M. VINCENT : voilà encore une résolution schizophrénique et haineuse dont le MCG est coutumier. Schizophrénique, parce que quand on la lit, elle est magnifique : « *tout mettre en œuvre pour l'insertion et la réinsertion dans le monde du travail* ». Je crois que la commune fait déjà beaucoup d'efforts. On peut toujours faire mieux et si l'on peut encore faire mieux, tant mieux, je souscris totalement à cela.

« *A compétences égales, priorité absolue aux Lancéens* » : c'est vrai que de prime abord c'est sympathique aussi. Mais quand on lit ce qui précède, on voit de nouveau toute la haine dont le MCG fait preuve dans le canton, et l'on sait que, évidemment, tous les malheurs de Genève, c'est la faute des frontaliers ; aujourd'hui tous les malheurs de la commune de Lancy, ce sera les Bernésiens, les Plan-les-ouatiens, les Carougeois, les Genevois, qui viennent honteusement travailler à Lancy et prendre le travail des Lancéens.

Arrêtons de rire ! Ce genre de résolution n'amène rien si ce n'est la haine entre les communes.

Je tiens à souligner que c'est ma position et que le PLR a une liberté de vote en ce qui concerne cette résolution, vu que personnellement les résolutions qui entraînent la haine des uns contre les autres ne sont pas du tout ma tasse de thé. On verra ce que ça donne au niveau national car il y a fiançailles entre M. STAUFFER et Mme AMAUDRUZ, où certainement cette haine va aussi se distiller. En tout cas au niveau de la commune, personnellement je n'y adhère pas.

M. PERRENOUD : c'est dommage que ce soit un avis personnel, car j'aurais pu jeter mon venin dessus, mais là je n'entrerai pas en matière.

Par contre, quand on parle de compétences égales, vous savez très bien que ce terme peut impliquer beaucoup de choses. A compétences égales, la personne qu'on veut parle trois mots d'anglais en plus et c'est celle-ci qu'on veut, on prendra ce champ-là de compétences. Ce terme me laisse un peu sur ma faim, parce qu'on sait très bien que les employeurs utilisent, à compétences égales, la compétence que eux choisissent s'ils veulent une personne par rapport à une autre, même si elle est Lancéenne.

Nous soutiendrons la résolution du MCG.

M. GOLAY : je tiens à préciser par rapport à certains propos qui ont été tenus au sein de cet hémicycle que cette même résolution a déjà fait l'objet de discussions et d'acceptations par d'autres conseils municipaux de notre canton. C'est un avis personnel, je ne vais pas m'étendre puisque liberté à chacun de pouvoir s'exprimer à ce sujet, mais ce qui est paradoxal, c'est que dans plusieurs communes, cette résolution a passé sans discussion. Mise à part peut-être la gauche qui ne peut pas être favorable, auprès du PDC, PLR et UDC, cela a fait l'objet d'un certain enthousiasme. Donc les propos qui nous traitent de haineux, je pense que vous n'êtes pas forcément dans le même parti politique puisque vous jugez vos collègues de cette manière. Moi je n'aurai pas l'audace, l'arrogance ou l'outrecuidance de le faire vis-à-vis de mes collègues élus dans d'autres conseils municipaux.

Cette résolution fait partie d'un ensemble. On sait que c'est un garde-fou, on ne va pas mettre un commissaire politique derrière le dos de chaque conseiller administratif lorsqu'il choisira quelqu'un. C'est simplement pour donner une priorité, cela a été expliqué, à compétences égales, à des gens qui proviennent d'ici plutôt que de faire déplacer des gens depuis l'autre bout de l'Europe, comme on en a de plus en plus.

Séance ordinaire du 29 mars 2012

Là, on peut parler par rapport à tous ces déplacements inutiles en énergie. Lorsqu'on a quelqu'un de l'endroit qui répond aux compétences, pourquoi ne pas choisir celui-ci ? Il y aura toujours un dumping de compétences, c'est important de le savoir. Il y aura toujours quelqu'un à l'autre bout de la France, qui ne trouvera pas de travail, qui aura 3 ou 4 langues de plus que le jeune de chez nous. Si on joue sur la compétence, c'est clair que l'on trouvera toujours quelqu'un de supérieur à l'un de nos jeunes, alors que la fonction qu'elle est chargée d'occuper n'a pas forcément besoin d'un ensemble de compétences qui ne lui serviront qu'à remplir un cv et c'est tout.

C'est pour cela qu'on estime que ce dumping de compétences - voire le dumping salarial, mais on ne peut pas parler de cela pour les collectivités - aujourd'hui existe et ça, c'est un peu un garde-fou que la gauche et même les Verts devraient comprendre. Je l'ai dit, on ne va pas être derrière le dos de chaque conseiller administratif, c'est une question de moralité, de conscience par rapport à la décision que l'on peut prendre.

M. ANNEN : la problématique du MCG, c'est qu'ils ont souvent des bonnes idées, mais ils ont de la peine à les présenter.

Pour moi, donner à compétences égales une priorité aux résidents lancéens, puis genevois, puis suisse, n'a rien à voir avec une exclusion puisqu'on parle de compétences égales. Là j'anticipe un peu les propos de la gauche puisque j'entends régulièrement parler d'exclusion et de ségrégation dans la décision qu'ont prise les HUG.

Quand vous avez deux personnes qui ont les mêmes compétences, d'un point de vue pragmatique et économique, un Lancéen paiera ses impôts sur Lancy et rapportera de l'argent en plus à la commune qui permettra de subvenir aux prestations que la commune veut faire.

Ce qui me dérange un peu, Mme REY nous l'a dit, la Commune a déjà cette politique. Je reviens sur ce que M. FLURY a dit, je ne pense pas qu'il y ait de problème à voter tout cela pour amener un soutien au Conseil administratif sur la politique actuelle qu'il développe.

Je pense que donner une priorité à compétences égales aux résidents lancéens ne va pas amener la haine. Pragmatiquement, ce sont des impôts qui reviennent à la commune et dans ces périodes de crise, je pense que l'on peut donner un coup de pouce.

La solidarité, c'est quelque chose d'important. C'est bien d'être solidaire, mais commençons par les gens qui nous entourent plutôt que d'être solidaire aux quatre coins du monde. Commençons par nous occuper des gens qui en ont besoin dans notre commune, puis dans le canton, avant de vouloir s'occuper de tout le monde. Je pense qu'il faut commencer à recentrer nos forces.

Pour ces raisons, je soutiendrai cette résolution.

M. HAAS : je voulais remercier M. GOLAY de se faire le porte-parole du PDC, mais on n'a pas besoin de lui, et préciser que, comme l'a dit Mme REY, si d'autres communes ont eu besoin de cette résolution, nous, nous n'en avons pas besoin parce que le statut du personnel de la Ville de Lancy, si vous le lisez, au niveau des conditions d'engagement et de la procédure, c'est déjà clairement stipulé, alors on ne parle pas de compétences, mais de titre et de valeur égaux.

Il faut qu'on s'entende sur la compétence : la compétence, c'est l'adéquation entre un profil et un poste et ses besoins. Ce n'est pas parce que quelqu'un parle quatre langues dans un endroit de la France, comme vous l'avez laissé sous-entendre, qu'il va être choisi au détriment d'un Genevois. C'est l'adéquation entre le poste et la personne qui est engagée. On a déjà des

Séance ordinaire du 29 mars 2012

garanties dans notre règlement communal que n'ont peut-être pas les autres communes qui ont soutenu cette résolution et en plus, on a une charte éthique du personnel de l'administration qui donne toutes les garanties.

Donc, pour moi, cette résolution est inutile.

M. MIZRAHI : je pense que cette résolution est non seulement inutile, mais comme l'a très bien dit M. VINCENT, a pour seul but d'attiser la haine, de monter les gens les uns contre les autres, et surtout, ce qui est plus grave, de nous faire croire que l'on va résoudre les problèmes de réinsertion et les problèmes de chômage avec une telle résolution.

Evidemment, nous ne soutiendrons pas ce miroir aux alouettes.

M. MATHIEU : les Verts et la gauche n'ont pas besoin de se soucier de cela, vu que le Conseil administratif l'applique à longueur de journée, cela a été dit et répété par les gens qui ont parlé avant moi.

Juste une petite remarque : on nous fait de magnifiques résolutions qui disent « *à donner, à compétences égales, la priorité absolue aux résidents lancéens (...)* » et après on vient nous expliquer que ce n'est pas du tout la compétence. Donc les gens ne sont même pas d'accord avec leur propre résolution.

Cette résolution enfonce des portes ouvertes et est inutile et je vous propose de la classer.

M. PROGIN : j'aimerais préciser notre proposition initiale. Si l'on voulait renvoyer cela en commission, ce n'était pas pour débattre et reprendre les propos de la résolution, mais bien pour l'érudition de nos collègues du parti aux trois lettres que je ne citerai pas. Comme cela, le Conseil administratif pourrait leur expliquer ce qui se fait déjà et ils seraient plus au courant.

M. REOLON : je ne pensais pas que Mme CALMY-REY était une personne haineuse parce que le 24 novembre 2009 à Infrarouge, elle a tenu les mêmes propos que nous ce soir, qu'il faut prendre de la main d'œuvre locale pour aider les chômeurs.

Alors je ne comprends pas pourquoi on parle de haine, de propos haineux. Ce n'est pas de la haine, on essaie de favoriser quelqu'un, Mme CALMY-REY l'a dit. Si on parle de haine, regardez ce qui se fait dans le pays d'à côté, vous allez sur Wikipedia et c'est marqué qu'en France, si vous n'êtes pas de nationalité française, vous n'avez pas la possibilité d'avoir un poste dans l'administration.

On demande simplement, par une résolution, de donner la priorité à nos chômeurs pour deux raisons : la première, on fait un geste de solidarité parce que la solidarité n'a pas d'étiquette politique. La deuxième chose, c'était pour éviter ce va-et-vient de voitures. On parle de fermer la place du 1^{er}-Août et tout à coup on essaie de prendre des gens qui viennent de loin et cela s'appelle de la haine.

M. GOLAY : encore une fois, je constate que M. MATHIEU lit entre les lignes et n'écoute que d'une oreille. C'est regrettable, parce qu'à chaque fois que l'on présente quelque chose, il faut trouver la petite astuce pour essayer de le balayer. On a cette habitude, vous le savez bien.

Je salue mes collègues députés qui viennent d'entrer dans la salle, puisque, eux-mêmes, à l'exception d'un, nous soutiennent. On dit aussi au Grand Conseil - je profite de leur présence, ils pourront témoigner - qu'à force de mépris à notre égard, vous faites simplement monter la population, pas les uns contre les autres, mais contre vous. Les résultats des élections sont là, aujourd'hui vous ne faites rien pour les citoyens de ce canton. La seule chose que vous savez

Séance ordinaire du 29 mars 2012

faire, c'est essayer de réduire au plus bas le MCG afin de ne pas nous laisser un bilan positif. Mais la réponse sera dans nos bulletins, dans les journaux, etc. Continuez comme cela, on va encore progresser, parce que si nous sommes aujourd'hui le plus grand parti de cette commune, c'est le résultat de votre échec et de ne pas nous écouter.

Je reviens sur la résolution. Aujourd'hui, on vous propose une résolution qui est un peu une copie conforme de ce qui a été accepté par le Grand Conseil. Le Grand Conseil - qui est le représentant suprême de l'Etat de droit - cela veut-il dire qu'ils ont décidé d'avoir une haine vis-à-vis de leurs propres citoyens ? Non, ce n'est pas cela.

Quand on parle de compétences et dumping de compétences, et là je prie M. MATHIEU d'écouter pour éviter les confusions, on constate qu'il y a des personnes qui viennent de Grenoble, qui ont des brevets d'avocats, et qui viennent travailler comme réceptionnistes dans notre canton. C'est clair que quand un employeur voit quelqu'un qui a un diplôme de juriste et que quelqu'un d'autre à juste un diplôme de commerce ici, que va-t-il faire ? Je ne dis pas que c'est le cas dans chaque administration, mais quand on parle de compétences, il y a toujours des gens qui sont plus attrayants que d'autres.

Je pense qu'une collectivité, si elle peut engager quelqu'un qui a plus de diplômes, elle le fera. On le sait, Monsieur, que vous avez été dans les ressources humaines, mais je pense que cela n'a pas été un bon exemple vu le manque de personnel policier.

Vous pouvez la refuser, vous pouvez l'accepter, mais je vous demande de répondre aux citoyens qui vous ont élus, parce que, aujourd'hui, les jeunes ne trouvent plus de travail et c'est un véritable problème. Partout on leur demande 3 ans à 5 ans d'expérience, on n'a même pas besoin parfois de parler de compétences, le problème est réel. On a des centaines de jeunes qui sont sans emploi dans notre commune et si on peut favoriser ces jeunes qui sont de chez nous, je pense que c'est quelque chose qui est élémentaire. Ces jeunes qui sont sur les trottoirs aujourd'hui, en train d'attendre qu'on leur trouve une solution, ce n'est pas vous qui allez leur apporter cette solution en balayant la résolution, en parlant de propos haineux, etc. Si c'est ça la haine, d'aller dans le sens d'aider nos jeunes et nos concitoyens qui sont en difficulté, nous vous jugerons et cela favorisera encore la progression du MCG.

M. MIZRAHI : en réalité, si le MCG visait à faire autre chose qu'à faire de la gesticulation, il ne nous proposerait pas une résolution qui n'est rien d'autre qu'une déclaration du Conseil municipal, sans aucune valeur contraignante. Le MCG nous proposerait un changement du règlement du personnel de la Commune. Mais visiblement le MCG ne s'intéresse pas au fonctionnement de la commune et préfère gesticuler. Nous en prenons acte.

Est-ce qu'on a déjà vu le MCG faire des propositions concrètes par rapport à l'engagement de chômeurs ? On essaie de nous faire croire ici qu'on va encourager l'engagement de chômeurs. Mesdames et Messieurs du MCG, si vous aviez fait la proposition d'encourager l'engagement de chômeurs en procédant systématiquement par exemple aux entretiens, donnons la chance aux chômeurs d'avoir un entretien en donnant des incitations aux services de l'administration communale pour qu'ils engagent des chômeurs et des chômeuses, voire des personnes handicapées par exemple, nous vous aurions suivis. Mais là, vous ne proposez rien d'autre qu'une clause de préférence locale. Toujours la fermeture pour résoudre tous les problèmes comme si en fermant les frontières, en érigeant des barbelés le long de notre commune, en excluant le jeune chômeur qui arrive du mauvais côté de la route sur la commune d'Onex, c'est comme cela qu'on va résoudre les problèmes.

Qu'a fait le MCG contre le dumping salarial, pour encourager l'extension, par le Canton, de conventions collectives de travail, l'institution de contrat-type de travail ? Je n'ai pas entendu véritablement le MCG se prononcer là-dessus.

Séance ordinaire du 29 mars 2012

Et le dernier point : vous parliez, M. GOLAY, à juste titre, de la course aux diplômes, mais vous ne proposez aucune solution, puisqu'ici on parle de compétences égales. Evidemment que si une personne a de meilleures compétences, c'est elle qui va être engagée. Plutôt que d'un repli sur soi, d'un miroir aux alouettes, vous feriez mieux de travailler à améliorer la formation professionnelle des chômeurs et des chômeuses. Bien entendu, c'est un peu plus complexe et cela ne vous intéresse pas.

Mme CASUTT : pour répondre à M. GOLAY, la première personne dans cet hémicycle qui a accusé les autres partis de faire ou de ne pas faire certaines choses et qui parle de partis, c'est vous. A aucun moment, on a cité le MCG, mais vous par contre, vous êtes toujours là pour dire : les Verts n'ont pas fait ci, la gauche n'a pas fait cela, le PLR n'a pas fait cela. L'UDC vous êtes mariés avec, vous ne l'attaquez plus. Arrêtez d'attaquer les autres et arrêtez d'enfoncer des portes ouvertes, comme l'a dit M. MATHIEU. Cette résolution ne fait qu'appuyer ce qui est déjà dans le règlement du personnel. Donc, prenez connaissance du règlement du personnel de Lancy avant de lancer des résolutions.

M. MATHIEU : M. GOLAY m'a regardé longtemps en parlant de haine. Je n'ai jamais parlé de haine ni ici, ni devant mes enfants, ni à qui que ce soit, je n'ai jamais parlé de haine.

Mme GOMEZ : je voulais revenir sur certains points qui ont été dits lors de ce débat sur cette résolution.

J'aimerais juste revenir sur un des points notamment : on ne parle pas de n'importe quel employeur, parce qu'on a dit qu'il y avait des employeurs qui faisaient comme ci ou comme cela. Dans cette résolution, on parle de la Ville de Lancy, qui est un employeur public et pas des autres employeurs. Cet employeur public a un règlement du personnel, ce que n'ont pas les employeurs privés.

Le règlement du personnel a un certain nombre d'articles contraignants quant à l'engagement du personnel. Il me semble que cela définit largement la manière d'engager du personnel. Il y a un certain nombre de règles qui sont édictées.

Un exemple qui a également été donné, celui où l'on voit des juristes engagés comme réceptionnistes. Dans une collectivité publique, on n'engage pas un juriste comme réceptionniste, premièrement parce qu'il y a une échelle de traitement qui prend en compte un certain nombre de choses et que cela ne vaut pas la peine d'engager un juriste pour un poste de réceptionniste, ce serait effectivement gâcher sacrément les compétences des personnes, on en aurait besoin pour d'autres choses.

J'aimerais aussi revenir sur cette résolution qui, en fonction des arguments qui ont été donnés dans cette salle aussi, me paraît mélanger toute une série d'arguments, que je ne partage pas par ailleurs, comprenant Stop au chômage genevois, les Frontaliers assez ! On prend quand même l'argument des frontaliers, en disant en même temps que c'est le Lancéen qui doit être privilégié pour un poste à la Mairie de Lancy. Je rappelle qu'il y a une institution qui dit qu'on est égaux en droit. Il me semble qu'une personne de Bernex pourrait tout aussi bien postuler à compétences égales et être engagée, qu'une personne de la Ville de Genève ou qu'une autre personne. Je pense qu'il y aurait un certain nombre de personnes à bon droit qui, si elles se voyaient refuser un poste sous prétexte qu'elles ne sont pas de Lancy, mais de la commune d'à côté, auraient raison. Je leur donnerais raison de déposer une plainte pour une discrimination à l'embauche et à mon avis elles la gagneraient.

Séance ordinaire du 29 mars 2012

M. HAAS : il y a une chose qui a été précisée par Mme GOMEZ sur la compétence et l'adéquation entre un poste de réceptionniste et un avocat, je ne reviendrai pas là-dessus, j'encourage simplement les membres du groupe qui ont déposé cette résolution à s'intéresser encore une fois au règlement de l'Etat de Genève qui s'appelle le MIOP, au règlement de la commune, et ils auront toutes les réponses sur ces questions de compétences et de procédure d'engagement.

Et comme j'ai été incriminé personnellement, mais que l'indifférence est pour moi la meilleure réponse aux états d'âme de M. GOLAY, je n'ai pas d'autre réponse.

M. MARTIGNANO : je ne vais pas revenir sur tout ce qui a été dit. Par contre, j'invite les auteurs de cette résolution à prendre rendez-vous avec moi, dans mon cadre professionnel. Comme cela on pourra montrer tout ce qui se fait pour l'insertion et la réinsertion de jeunes genevois, lancéens, bernésiens, carougeois, et qui sont les bienvenus s'ils ont des idées supplémentaires pour que ces jeunes puissent rejoindre le marché du travail.

M. BONFANTI : il a été demandé un renvoi à la Commission de l'administration.

Proposition acceptée par 19 oui et 12 non

15) RESOLUTION DU GROUPE MCG DEMANDANT AU CONSEIL ADMINISTRATIF DE REFUSER AVEC FERMETE D'OUVRIR L'ABRI DE LA PROTECTION CIVILE « ANNEVELLE » AUX REQUERANTS D'ASILE

« Le Conseil municipal de Lancy considérant :

Que les abris de la protection civile ne doivent pas se substituer, sur le moyen ou long terme, à des lieux d'hébergement hors catastrophes, conflits, sinistres ou manifestations culturelles / sportives ;

Que l'ouverture de l'abri PC « Annevelle » prévue pour l'hébergement de requérants d'asile inquiète énormément la population riveraine en matière de sécurité ;

Que les abords des centres de requérants d'asile deviennent souvent des lieux à problèmes, voire criminogènes ;

Que la sécurité aux abords de ces lieux d'hébergement ne peut pas être assurée de manière optimale par la police cantonale ;

Que l'expérience, dans les années 80, de l'ouverture de la PC « Annevelle » aux requérants d'asile s'était révélée désastreuse en termes de sécurité et de nuisances ;

Que les Autorités municipales doivent tout mettre en œuvre afin de veiller à la sécurité des citoyens ;

Invite le Conseil administratif

A s'opposer fermement à l'ouverture de l'abri PC « Annevelle » ou autres PC à Lancy pour l'hébergement de requérants d'asile

Résolution présentée, au Conseil municipal du 29 mars 2012, par le groupe MCG »

Séance ordinaire du 29 mars 2012

M. GOLAY : nous ne sommes pas là pour faire une chasse aux sorcières ou pour ouvrir un procès à l'encontre de qui que ce soit, qu'il s'agisse d'organisation, de responsables au sein de cette collectivité. Il s'agit simplement de prendre des mesures et de réagir à une situation qui va certainement être très difficile pour les habitants d'un quartier.

Avant de rentrer plus dans le détail, je tiens à vous rappeler que le Conseil municipal est une délégation de la suprême autorité du peuple et que les citoyens de notre commune nous ont confié la responsabilité de veiller à leurs intérêts et dans ceci est comprise leur sécurité.

Donc, ce soir on est appelés à prendre une décision par rapport à l'ouverture, prévue lundi prochain, de la protection civile d'Annelve pour des gens qui sont en situation devenue irrégulière sur notre territoire. Cela a été dit hier soir, ce sont des gens qui ont été déboutés des procédures cantonale et fédérale et qui doivent quitter notre territoire puisqu'il n'y a pas eu d'entrée en matière sur leur demande qui a été déposée à leur arrivée en Suisse.

On ne va pas ici faire le procès de toutes les personnes qui sont hébergées dans ces centres de la protection civile puisque il y a les bons, il y a aussi les méchants, comme partout. Le problème que l'on peut rencontrer avec l'ouverture de ce centre de la protection civile à la route de Chancy, c'est qu'on ne peut pas héberger des personnes dans des sortes de trous à rats et ce sur des longues durées. Ce n'est pas convenable. On est en train de payer la politique fédérale en matière d'asile puisqu'on sait que c'est cyclique, tous les 10 ans, on a des vagues de réfugiés et malheureusement la Confédération n'entreprend rien pour construire des installations d'accueil pour ces personnes.

Aujourd'hui, l'ouverture de ces PC, que cela représente-t-il ? On va arriver sur les beaux jours. Ces gens ne vont pas rester enfermer 24h/24 à l'intérieur en attendant la décision de renvoi qui pourrait être prononcée contre eux. Ces gens vont aller en plein air. Certains vont en profiter pour descendre en ville. A un moment donné, ils vont se retrouver, puisque je vous rappelle que ce centre sera ouvert 24h/24, il y aura des attroupements de personnes qui se feront à proximité de l'immeuble de la route de Chancy 10 et les autres numéros, au-dessous des bureaux du Ministère public. Ce serait le seul avantage, c'est qu'ils les aient en-dessous de leurs fenêtres à longueur de journée pour les plus méchants d'entre eux, puisque comme je l'ai dit, il y en a quelques-uns, mais ce n'est de loin pas une large majorité.

Ce que les gens de cet endroit craignent, ce n'est pas forcément d'être agressés tous les jours, bien que cela ne puisse pas être non plus évitable. On ne peut pas l'ignorer. Mais il y aura des nuisances conséquentes par l'attroupement des gens qui seront en-dessous de leurs fenêtres. Vous savez tous qu'il n'y a pas de réseau téléphonique, rien que pour les appels, ils vont devoir sortir, ils vont se réunir, on arrive sur les beaux jours, il y a des parcs à côté, il y a une crèche, il y a des enfants dans cet immeuble, il y a des mamans qui craignent pour la sécurité de leur famille. C'est tout à fait légitime d'avoir un sentiment d'insécurité, même si c'est souvent subjectif, on peut l'admettre par rapport à ces gens qui vont se retrouver dans cette situation.

D'autant plus qu'à la fin des années 80, début 90, je siégeais ici et je peux vous dire que les nuisances, les déprédations, les problèmes qui étaient liés à ce centre étaient conséquents puisqu'il n'y avait à un moment donné plus une séance sans qu'il y ait des problèmes, des pétitions, etc. Il faut savoir que les gens de l'immeuble avaient même tenté de bloquer leur loyer par rapport à cette situation.

Ce qui fait qu'aujourd'hui on peut comprendre que la situation qui leur est proposée est renouvelée et peut les inquiéter. Je pense que notre rôle au sein de ce Conseil municipal, c'est de nous pencher sur ce problème.

Séance ordinaire du 29 mars 2012

Je pensais bien que notre résolution n'allait pas amener lundi la fermeture des portes, mais je pense qu'il faut démontrer ici un mécontentement par rapport à cette politique d'hébergement des requérants d'asile. La proposition que nous vous faisons ce soir va dans le sens d'un signal à l'autorité pour qu'elle trouve d'autres possibilités. Il est clair qu'il y a d'autres protections civiles ailleurs dans le canton, alors ce n'est pas déplacer un problème pour le mettre ailleurs, mais on pense que de placer un centre de requérants d'asile au sein d'une cité autant urbanisée que la nôtre ne peut qu'amener des problèmes supplémentaires.

Je me souviens que plusieurs d'entre vous se sont battus par rapport au Point Virgule parce qu'il y avait 3-4 personnes qui étaient aussi en situation irrégulière. Je me réjouis d'entendre ces personnes maintenant expliquer pourquoi elles toléreraient ailleurs ce que proche de chez eux, elles n'ont pas accepté.

Je vous invite simplement à penser à ces personnes dans ce quartier qui vont être confrontées à un problème de sentiment d'insécurité, voire même d'insécurité, puisque aujourd'hui on ne peut pas garantir une sécurité absolue vis-à-vis de ces gens puisqu'on connaît les effectifs du poste d'Onex et que nos APM, malgré l'excellent travail qu'ils font, ne sont pas disponibles tous les soirs. Les problèmes sont réguliers à n'importe quelle heure et on n'aura peut-être pas le personnel policier pour assurer la sécurité de toutes ces personnes qui habitent le quartier.

M. ANNEN : j'ai quelques questions qui me viennent quand vous parlez de cette situation, dont l'explication du Conseil administratif, à savoir que c'est l'Hospice général qui va gérer l'hébergement dans le poste PC d'Anneville.

Les questions que je me pose sont surtout pour être sûr qu'il n'y ait pas de problème sécuritaire et pas par rapport à la race ou quoi que ce soit, mais vous savez que quand on est confiné dans un lieu, et vous connaissez les abris PC pour les avoir visités, cela peut apporter des accélérateurs d'émotions.

Ce qui pose problème, c'est d'être sûr que l'Hospice général, puisque a priori c'est lui qui est responsable, assumera toutes les responsabilités autant d'hébergement que d'accompagnement, parce qu'on n'héberge pas des requérants d'asile qui ont a priori été déboutés comme des gens qui ont subi un incendie et qui vont venir loger pendant 2-3 jours, le temps de retrouver un logement ou d'être hébergé par leur famille. Qu'il y ait des compétences qui viennent de Grenoble ou de Lancy, cela ne me pose aucun problème, mais qu'il y ait les compétences pour entourer ces gens. Et d'être sûr que l'Hospice général ou les responsables de cette situation assument l'entière responsabilité de la sécurisation des lieux et du bien-être de la population environnante.

C'est la question que je me pose avant de prendre position sur cette résolution.

M. PROGIN : on savait que les auteurs de la résolution savaient faire du plagiat - tout à l'heure ils ont écrit une partie du statut du personnel de la Ville, c'est dommage qu'ils n'aient pas fait pareil avec la résolution de leurs collègues déposée à Carouge qui précisément demande la fermeture de l'abri PC qui est sous la salle des fêtes, et qui eux préconisaient, comme solution idéale, de les déplacer où ? A Lancy ! S'ils avaient été jusqu'au bout, les représentants du MCG auraient dû faire pareil. J'ai regardé tout à l'heure la carte des abris PC. J'en ai trouvé pas mal qui sont sur une commune voisine avec un magistrat MCG, il y en a un à l'école d'Onex-Parc, il y en a un au Bois-de-la-Chapelle, toujours sur Onex, et il y en a un à côté de la route de Chancy.

Donc, si leur raisonnement était cohérent, comme ils nous l'ont dit sur un autre sujet, d'être cohérents avec les autres communes, ils devraient faire pareil. Aux abords de la Mairie de M. S., il y a aussi des abris de protection civile qui seraient aptes à accueillir ces gens-là.

Séance ordinaire du 29 mars 2012

Pour le surplus, on nous a parlé d'agressions à Carouge, à titre personnel, je n'ai jamais entendu parler d'agressions ailleurs que dans la bouche des élus MCG de la commune.

Je suis allé dans ces abris et je n'ai pas vu de problème. Ils étaient cadrés par des agents de sécurité, par le personnel de l'Hospice général, par des assistants sociaux, je n'ai pas vu de problème particulier.

J'aurais bien voulu que notre préopinant du groupe MCG précise leurs solutions, et s'ils ne sont pas chez nous, où les mettrons-nous ?

M. PERRENOUD : le seul point positif que je vois, c'est qu'ils sont déboutés, donc ils vont bientôt partir, c'est déjà une position de mon groupe.

Par contre, j'ai posé une question lors de la dernière séance plénière : est-ce que les abris PC peuvent recevoir la population en cas de catastrophe ? Je n'ai toujours pas eu la réponse.

J'ai entendu hier que l'Hospice général pouvait libérer ces locaux en 48 heures, mais si la population a besoin urgemment d'être placée dans un endroit, ce n'est pas dans les 48 heures mais dans les 5 ou 6 heures à venir. Là, je me demande si nous sommes prêts à pouvoir mettre la population en lieux sûrs en cas de réel problème.

M. DEDERDING : j'aurais besoin d'une précision. Le Conseil administratif a dit que l'Hospice général avait demandé l'ouverture des locaux, la mise à disposition de locaux, qu'il allait assurer la sécurité. M. GOLAY disait qu'il s'agit de requérants d'asile déboutés dans leur demande, j'apprends quelque chose, je ne savais pas.

Je vous pose la question : est-ce que les locaux de la protection civile sont des locaux qui sont adéquats pour accueillir une population de requérants d'asile déboutés ? Soit il y a différentes catégories de requérants d'asile, le débouté gentil, le débouté méchant, le débouté qui devrait aller en prison.

J'ai besoin de précisions. J'aimerais que M. GOLAY me précise s'il est bien exact qu'il s'agit de requérants d'asile déboutés et rien d'autre.

M. LANCE : j'aimerais tout d'abord rassurer M. ANNEN, l'Hospice général prend à sa charge l'entière gestion de cette construction d'Anneville qui, je vous rappelle est une construction cantonale. Il met à disposition deux à trois intendants pour encadrer ces personnes et il y aura des agents de Sécurité qui seront 24h/24 aux abords de cette construction.

Il y a donc une prise en charge totale de cet abri, comme cela a été fait d'ailleurs à Carouge où tout s'est très bien passé, aucune plainte n'a été enregistrée au niveau de la police à Carouge depuis trois mois. Il y a un engagement formel de l'Hospice général.

Concernant la remarque de M. PERRENOUD, je rappelle que les constructions d'Anneville, que ce soit la construction communale ou cantonale, sont réservées essentiellement aux membres de la protection civile et non pas à la population. Ce ne sont pas des abris pour la population, mais pour le personnel de la protection civile en cas de catastrophe.

Dernière chose : l'Hospice général nous a confirmé qu'il s'agissait en priorité de requérants pour lesquels il y a une décision de non-entrée en matière. Cela veut dire qu'ils ne sont pas déboutés, mais ramenés hors de Suisse assez rapidement. Normalement, ils ne devraient rester que très peu de temps en Suisse, le temps pour être hébergés et pour être renvoyés dans un pays qui les accueillerait.

Séance ordinaire du 29 mars 2012

L'Hospice général, en l'état, est très ennuyé, parce qu'il n'a pas d'autres possibilités d'hébergement. Il voudrait éviter les abris de protection civile, mais il n'a plus assez de logement hors sol. Plusieurs de ces endroits ont disparu, en particulier à la gare des Eaux-Vives avec le début du chantier du CEVA. Il est vrai que cela leur pose un réel problème de place pour héberger ces personnes. La seule solution en l'état, c'est d'utiliser les abris de protection civile sur la base de cet arrêté du Conseil d'Etat du mois de janvier 2009.

Mme GOMEZ : s'il y a un point sur lequel je vais rejoindre le MCG sur cette résolution, c'est qu'effectivement, il manque un certain nombre de logements pour les requérants d'asile à charge de la Confédération qui ne fait peut-être pas ce qui est nécessaire, c'est peut-être vrai. C'est relativement difficile de planifier les arrivées de requérants d'asile et d'avoir des logements en tout temps nécessaires et indispensables, parce que si à un moment donné il y a un pic, à un autre moment il y a aussi une baisse.

Néanmoins, je pense que cette résolution n'est pas le bon moyen pour donner un signal fort à la Confédération, pour la création de logements pour les requérants d'asile, en tout cas en procédure. Ce n'est pas un bon moyen d'une part parce que cela stigmatise une population, cela fait aussi un procès d'intention à cette population puisque l'on dit qu'il va y avoir des problèmes de sécurité. On part de l'idée que parce qu'il y a des requérants d'asile ou des non-entrée en matière, par la force des choses il y aura des problèmes de sécurité dans ce lieu, là je ne vous rejoins absolument pas.

Il y a des exemples d'utilisation de PC à longue durée sur le Canton de Genève. Pour n'en citer qu'un, ce sont les abris PC ouverts pendant toute la période hivernale, c'est-à-dire six mois, par la Ville de Genève pour accueillir les sans-abris. Effectivement, il y a une possibilité de gérer ces abris de protection civile avec une capacité, pour ceux de la Ville de Genève, de 100 places chacun et qui ont accueilli dans la période la plus froide près de 100 personnes supplémentaires. Il n'y a aucun problème, la gestion se fait. Pourtant un de ces abris est sous une école, dans un quartier passablement dense de la Ville de Genève, elle se fait bien avec l'entourage parce qu'il y a toute une préparation qui est faite avec les habitants, avec le réseau du quartier, les îlotiers, la police cantonale et municipale et que donc un lieu de ce type-là, bien géré, peut accueillir des personnes sur une période relativement longue sans que cela crée des problèmes d'insécurité, si ce n'est éventuellement de peurs non objectives auprès de la population.

A part cela, je connais assez bien les abris PC, car j'y ai passé passablement de temps ce dernier mois, notamment avec les sinistrés de la Jonction. Effectivement, ce ne sont pas les conditions les meilleures pour y vivre, mais sans autre alternative, on peut y vivre relativement longtemps et de manière assez adéquate dans les limites du possible.

Quant à la crainte que cet abri PC soit occupé alors qu'une quelconque catastrophe sur la ville devait arriver, je pense que cet abri PC n'est de loin pas le seul qui existe sur la commune de Lancy et si une capacité supplémentaire aux autres qui sont libres était nécessaire, l'Hospice général s'est engagé à le libérer dans les 48 heures, ce qui est largement suffisant. En général, une catastrophe peut être majeure, mais est loin de nécessiter tous les abris PC et en général les communes avoisinantes, en cas de nécessité, ouvrent leurs abris PC sur demande des Conseils administratifs. Je pense que ce canton a suffisamment d'abris PC pour ne pas avoir un problème de non-logement ou non-accueil d'éventuels sinistrés de la commune si un incident majeur survenait sur la commune.

M. PYTHON : concernant cet abri PC, on dit qu'il y a eu des concertations, mais pas avec les habitants, pas avec les propriétaires de l'immeuble, pas avec les Conseillers municipaux, pas avec les entreprises comme Procter & Gamble qui est juste à côté.

Séance ordinaire du 29 mars 2012

Cet abri PC a la même configuration qu'à Carouge, il y a un parc avec des enfants juste à côté, le problème qu'il y a eu à Carouge, c'est justement un problème avec les enfants.

Il y aura un problème de bruit. Actuellement, je suis habitant du 8, route de Chancy, il n'y a aucun bruit la nuit. Et ce qui s'était passé dans les années 80 lorsque l'abri était occupé, les gens sortaient dans le parking qui se trouve derrière, fumaient et discutaient. Donc, du bruit toute la nuit. L'abri avait été fermé. Et même lorsqu'une équipe de musiciens étaient venus le week-end - on n'est pas contre l'ouverture de l'abri pour des sociétés - ils avaient fait un tel bruit et créé de tels problèmes qu'à l'époque, il avait été décidé de ne plus ouvrir du tout cet abri PC.

Il a été dit qu'il y avait une centaine d'hommes célibataires. Parmi les habitants de l'immeuble, il y a beaucoup de femmes seules qui rentrent tard le soir, qui vont croiser ces gens. Je ne dis pas qu'il y aura un problème de sécurité, mais il y aura un problème de bruit comme il y a toujours eu chaque fois que cet abri a été ouvert.

Mesdames et Messieurs, je vous prie d'accepter cette résolution.

M. MATHIEU : permettez aux Verts utopistes de voir le problème différemment et étant héritiers d'Henri DUNANT de dire : est-ce que l'on ne pourrait pas voir les choses d'un autre œil plutôt que de se dire toujours que le mal vient de là-bas ?

J'ai passé 10 jours dans l'abri PC dans les années 80. J'y ai vu plutôt des gens victimes de la guerre et non des délinquants. Bien sûr, il y avait deux-trois crapules comme partout ailleurs, mais c'était en grande partie des gens victimes de la guerre. A la fin des 10 jours, ils m'ont dit merci car ils ont peut-être été bien pendant ces 10 jours à Lancy. Je ne dis pas qu'il n'y a pas eu de problème après.

Ensuite de cela, ce n'est pas parce que ce sont des non-entrée en matière que ce sont des délinquants. De plus, les non-entrée en matière devraient retourner dans leur pays relativement vite. A ce propos, il y a eu 76'000 Kosovars qui sont venus en Suisse et qui étaient dans les abris de la protection civile dans les années 80, dont 60'000 sont retournés chez eux. Donc, ce n'est pas non plus des gens qui vont a priori s'agripper et rester chez nous une longue période.

Ces gens-là sont peut-être là pour deux semaines-un mois et vu qu'il y a des conventions internationales, qu'il y a des lois en Suisse, qu'on est un Etat de droit, je ne vois aucune raison de pousser ces gens ailleurs, dans une autre commune, de donner la patate chaude à quelqu'un d'autre.

Je serais assez satisfait que l'on puisse s'arranger avec la population, que l'on puisse regarder avec l'Hospice général pour qu'ils soient cadrés comme le disait M. ANNEN, mais je ne vois pas pourquoi comme premier principe, on dirait que ces gens doivent partir. Au-delà de ce qui nous a été raconté, il y a aussi des intentions qui me dérangent un peu « *que les abords des centres de requérants d'asile deviennent souvent des lieux à problème* » avec cela, je suis complètement d'accord, « *voire criminogènes* ». Que veut dire « criminogène » ? Cela veut dire que l'on met des requérants d'asile, deux semaines plus tard on chope le gène du crime et on commence à être des criminels ? Je trouve ce terme un peu outrancier et pour toutes ces raisons, je pense qu'il vaut la peine à Lancy de tendre la main à des gens qui ne sont pas forcément tous des délinquants et si cela déborde, il n'y a pas de raison qu'on se laisse faire.

Séance ordinaire du 29 mars 2012

M. GOLAY : j'aimerais répondre à M. PROGIN présentant un communiqué qui a été fait. Ce qu'il oublie de présenter, c'est le communiqué qui a suivi deux à trois heures après et qui a été corrigé. Donc, il faut être honnête jusqu'au bout. Qu'avons-nous proposé ? On a déposé une résolution au Grand Conseil pour demander que les PC soient en-dehors des zones urbanisées et pour que les multi-récidivistes, ceux qui posent des problèmes, ceux qui sont en confrontation avec notre population, ceux qui sont les auteurs de 40% des infractions dans ce milieu, soient éloignés de notre population, de prévoir des modules dans des zones aéroportuaires, comme cela se fait à Zurich et ailleurs, pour mettre à l'abri les gens. Ils seraient sous une certaine surveillance, ils n'auraient pas la liberté de leur mouvement quand ce sont des gens dont on ne sait plus quoi faire. A Genève, on n'a pas prévu des centres de détention administrative en nombre pour pouvoir éloigner de la population les plus dangereux. Zurich, eux, l'ont fait, ils les gardent le temps qu'il faut, mais c'est clair qu'on ne peut pas aller au-delà de 18 mois.

C'est simplement pour répondre au travail que l'on fait au Grand Conseil. M. MIZRAHI nous a dit que l'on ne proposait rien, je comprends, il est à la Constituante, qu'il aille regarder les 200 textes que l'on a déposés lors de la dernière législature et vous verrez qu'on a beaucoup fait pour le chômage et pour le reste. Je pense que l'on vote souvent avec la gauche sur des objets de la sorte.

Je reviens sur le sujet : je vous invite à regarder cette résolution, c'est clair qu'il y a eu un manque de coordination de la part du Conseiller municipal à Carouge par rapport à ce qu'il a dit, à savoir qu'il fallait les déplacer à Lancy. Ce n'est pas cette phrase qui a déterminé la décision car elle était déjà prise, eux, ils ont joué dans l'émotionnel, ils ont regardé leur pré-carré et déplacé un problème.

On a résolu cela par rapport à une résolution cantonale pour que les PC soient ouvertes en-dehors des villes et pour que les plus dangereux d'entre eux, qu'on les détienne dans des centres à l'aéroport, en bout de piste, etc. Voilà ce qu'on a proposé.

M. REOLON : pour l'ECG de Henri-Dunant, l'abri PC qui se trouve dessous, les problèmes ne sont pas à l'intérieur, mais aux alentours.

Pourquoi j'ai dit ECG Henri-Dunant, parce que c'est devenu une épicerie de drogue là-bas. Ils ont l'emplacement, ils ont des vendeurs, ils ont tout. Et effectivement, il y a cette crainte toujours, quand on voit la couleur des personnes, j'ai des personnes qui me téléphonent, qui me disent qu'il y a plein de dealers. C'est vrai que ce sont des pauvres gars qui sont réfugiés politiques.

J'ai participé à une table ronde dans ce cadre et j'ai appris des choses étonnantes. Ces personnes, qui doivent être là temporairement, la police nous dit que quand elle arrivait, les personnes se cachaient. Maintenant quand elle arrive, les personnes sont là à se dire : c'est toi qui pars ? Alors tu vas où ? Parce que les personnes qui sont dans ces abris, c'est-à-dire qu'ils n'ont pas le droit ni de travailler, ni d'avoir des contacts, on leur interdit même si jamais ils trouvaient du travail, de travailler pour ne pas leur donner la possibilité de croire qu'ils vont rester en Suisse.

Ces personnes vont être automatiquement réexpédiées dans les pays d'où elles viennent, pas les pays d'origine mais les pays comme l'Italie, la France, etc. Ces personnes vont être réexpédiées là-bas. Après 15 jours, on les retrouve de nouveau dans le centre. Alors quand ils arrivent, ils les embarquent dans les avions en disant : tu vas où ? Ah tu n'oublie pas de saluer machin, tu reviens quand ?

Séance ordinaire du 29 mars 2012

Ensuite pourquoi y a-t-il eu un déplacement de Carouge à Lancy ? Il y a des rumeurs, je préfère ne pas en parler.

L'autre chose qu'on nous a dite hier soir, parce que les arracheurs de dents étaient peut-être plus honnêtes, ils ont dit tout simplement que la situation allait se stabiliser et que l'on fermerait cet abri dès que la situation serait stabilisée. Or, quand on regarde les statistiques de ces gens, il y a des centaines de bateaux qui sont en Lybie, qui vont venir par les côtes sicilienne et on va avoir une masse qui va venir du plus en plus ici.

La dernière chose, parce qu'on parle de l'abri, mais il faut savoir pour quelle raison on arrive là. Les personnes qui vont venir dans cet abri, d'où viennent-elles ? Combien de prisons ont été ouvertes lors des révoltes arabes ? Qui sont-ils ? Que vont-ils nous apporter comme problème ? Personnellement, je suis tranquille, j'habite au chemin des Fraisiers, mais il y a d'autres personnes qui, eux, les ont sous leurs appartements. C'est à eux qu'il faut poser la question de savoir ce qu'ils en pensent.

M. HAAS : j'aimerais donner une précision. Je n'ai peut-être pas la bonne version, mais le communiqué du MCG, alors c'est vrai, vous avez raison M. GOLAY, il ne parle pas d'Anneville, mais la dernière phrase c'est - c'est signé par M. PISTIS et par M. STAUFFER, je pense que M. REOLON sait de qui il s'agit : « *nous propose également le déplacement dans l'abri PC sous le Ministère public où la sécurité est pleinement assurée et qui n'est pas occupé à notre connaissance* ».

J'aimerais que l'Arrêté du Conseil d'Etat qui légifère sur les dispositions cantonales en matière d'abris de PC soit versé au procès-verbal de ce soir. Et enfin si Anneville devait ne pas pouvoir être utilisé, qu'est-ce que le MCG propose concrètement comme mesure ?

M. MIZRAHI : tout d'abord sur les pseudo-solutions que nous propose le MCG, les abris PC où il n'y aurait personne, ce qui évidemment n'existe pas vu que les abris PC sont prévus pour accueillir des gens en cas de catastrophe, en principe. Là on les utilise pour quelque chose de différent parce qu'il n'y a pas de catastrophes tous les jours. Le MCG nous propose de résoudre le problème en poussant des personnes dans des abris hors des zones urbanisées qui n'existent pas. Ou alors on nous parle des abris PC des communes voisines, par exemple l'abri PC de la commune de Bernex qui probablement va faire le même raisonnement.

Moi ce qui me chagrine, ce sont les demi-vérités, les insinuations sur les multi-récidivistes. Les personnes qui n'ont plus le droit de rester en Suisse, qui doivent être expulsées, qui sont sous le coup d'une décision d'expulsion et qui sont multi-récidivistes, ce sont les personnes qui sont à Frambois. Ce n'est pas correct, M. GOLAY, d'insinuer qu'il y a des multi-récidivistes qui vont se cacher dans les abris PC.

Dernière chose : je reviens au début du débat quand vous avez fait des insinuations sur les femmes et les enfants qui seront effrayés par la présence de personnes NEM à proximité.

J'aimerais vous rappeler que les catégories de personnes qui sont sur-représentées dans la délinquance sexuelle, ce ne sont pas les NEM, ni les réfugiés, ni les requérants d'asile, ce sont des gens bien de chez nous, des Suisses, des Suissesses et des notables en particulier. Je crois qu'on en a des exemples régulièrement. Donc ce ne sont pas des requérants d'asile, il faut arrêter avec vos insinuations.

M. GOLAY : que M. HAAS n'aie pas envie de m'écouter, je peux le comprendre, mais au moins qu'il aille écouter la population, ce qu'il ne fait pas, puisque hier soir, comme par hasard, il n'y avait que le groupe MCG et le Président qui étaient représentés. Il faut être à l'écoute de la population, c'est ce que vous n'arrivez pas à faire. C'est cela qui vous manque.

Séance ordinaire du 29 mars 2012

M. HAAS, vous n'avez pas écouté, je vais vous lire la résolution qui a été envoyée au Grand Conseil avec un communiqué de presse qui n'est pas celui que vous brandissez. Je la ferai parvenir pour qu'elle soit jointe au procès-verbal, ce sera plus simple.

De dire, M. MIZRAHI, dans votre monde enchanteur où vous fermez les yeux parce que vous ne voyez pas le mal autour de vous, c'est pour cela que Genève se retrouve aujourd'hui dans cette situation telle qu'on la connaît, avec un taux de criminalité qui explose. Quand vous dites que les multi-récidivistes sont à Frambois, connaissez-vous le nombre de cellules qu'il y a à Frambois ? Il y en a une vingtaine pour cinq cantons. Chaque fois qu'on a des sujets de la sorte, au Grand Conseil ou ailleurs, on nous rappelle qu'il manque actuellement 50 à 100 lieux de détention pour ces multi-récidivistes. Ce sont les 400 qui sont dans la rue.

Je ne dis pas que ceux qui seront à Annevelle sont des multi-récidivistes - pas encore du moins - ce sont des gens qui, pour la plupart débarquent aujourd'hui, mais demain ces gens ne vont pas faire 15 jours, trois semaines. Il faut qu'on obtienne des laissez-passer pour les refouler dans leur pays. Aujourd'hui cela prend des mois, voire des années, car il y a des pays qui ne collaborent pas pour le retour de leurs ressortissants. C'est ça le problème. Même s'ils partaient tous les 15 jours, il y a un renouvellement qui se fait, on ne va pas laisser des places vides. Bien entendu, il n'y aura pas des agressions à tour de bras autour de l'immeuble, mais il y aura des nuisances, il y aura des problèmes. C'est cela que nous ne souhaitons pas pour la population qui habite à la route de Chancy.

Que vous ne vouliez pas nous écouter, mais au moins déplacez-vous et allez les écouter, il y a eu une séance d'information où vous n'avez pas daigné aller, parce que, apparemment, les problèmes de nos concitoyens ne vous intéressent pas forcément.

M. LANCE : j'aimerais réaffirmer la volonté du Conseil administratif de collaborer avec l'Hospice général pour l'accueil de ces réfugiés dans cette construction cantonale. Nous comprenons parfaitement les inquiétudes de la population qui habite dans les immeubles au-dessus de cet abri ou dans le parc Emile-Dupont.

J'ai assisté hier soir à cette séance d'information et j'ai écouté les habitants. J'ai compris leurs inquiétudes, leur émotion, mais nous allons tout faire avec l'Hospice général pour que tout se passe bien. Nous allons faire en sorte aussi d'augmenter les patrouilles de la police municipale aux alentours de cette construction d'Annevelle. Nous avons également décidé de prendre contact avec les régies pour savoir si celles-ci peuvent prendre des mesures de sécurisation de leurs immeubles.

C'est une volonté réelle de faire quelque chose par rapport à cette population, à nos citoyens qui vivent déjà à côté du Ministère public et qui auront encore un abri qui abritera des requérants d'asile. Nous désirons collaborer.

J'aimerais redire que l'Hospice général est dans une situation difficile, car il n'a plus de solution. Son directeur a bien dit hier soir qu'il avait un projet de construction de bâtiment aux abords de la piste de l'aéroport, mais aujourd'hui rien n'est fait. Il doit donc trouver des solutions pour loger ces personnes en attendant. L'Hospice général espère que ce logement dans des abris de protection civile ne va pas durer des mois. Tout ce qu'il espère, c'est de les sortir et de les loger dans des conditions normales.

La Commune de Lancy a décidé de collaborer avec l'Hospice général pour essayer de l'aider à trouver des solutions.

Séance ordinaire du 29 mars 2012

Concernant l'abri de Carouge, il n'est pas exclu que des requérants d'asile retourneront à Carouge.

M. PROGIN : j'ai bien compris ce que le MCG a dû faire pour rattraper les déclarations de son président cantonal et son président carougeois. Toujours est-il qu'on a beau déposer a posteriori une résolution au Grand Conseil, comme l'a dit le Conseil administratif auparavant, cela ne règle pas le problème de ces gens pour tout de suite. Je n'ai jamais dit que cela ne poserait pas de problème aux habitants de l'immeuble adjacent, je n'ai jamais dit que c'était une solution optimale, mais quand on pose la question à brûle-pourpoint quelle est votre solution alternative, on se rend compte qu'on n'en a actuellement aucune.

Pour les résidents, si un 31 décembre du début des années 90, il y avait beaucoup de bruit dans la cour, ce n'était pas les requérants d'asile, c'était des amis et moi qui y étions.

M. BONFANTI : nous allons passer au vote nominal.

Mme REY :

		OUI	NON	ABST
ANNEN	Cedric		x	
BARBEY	Lucia	x		
CARTER	Vally		x	
CASUTT	Martine		x	
DEDERDING	Michel		x	
ESTOPPEY	Carole			x
FAVRE	Yves			x
FLOREY-BARDET	Corinne	x		
FLURY	Christian	x		
FONTAINE	Jean	x		
FRANCIOLI	Thierry	x		
GOLAY	Roger	x		
GOMEZ	Maria-Belen		x	
HAAS	Christian		x	
JUILLERAT VAN DER LINDEN	Anne-Claude		x	
KAUFFMANN	Benoit	x		
MANCINO	Pierre		x	
MARTIGNANO	Philippe		x	
MATHIEU	Alain		x	
MIZRAHI	Cyril		x	
PERRENOUD	Philippe	x		
PERRIN	Dominique		x	
PROGIN	Frédéric			x
PYTHON	André	x		
REOLON	Bruno	x		
REY	Louise		x	
RICHERT	Suzanne		x	
SIDLER	Damien		x	
TEMEL	Muharrem		x	

Séance ordinaire du 29 mars 2012

		OUI	NON	ABST
TOMASELLI	Bernard	x		
VERGAIN	Nathalie		x	
VINCENT	Cédric		x	

Résolution refusée par 18 non, 11 oui et 3 abstentions

16) PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

M. MATHIEU : j'ai deux propositions. La première est que le Bureau statue et donne le résultat des courses par rapport à des résolutions et où on les place dans l'ordre du jour.

Ma deuxième proposition est pour M. ANNEN, vu qu'il va souvent avec sa voiture dans le parking des Courtillets et que toutes les voitures se font rayer, j'ai des autocollants pour mettre sur les raies.

M. GOLAY : un citoyen - donc on est à l'écoute à Lancy - se plaint qu'au chemin de la Colline à hauteur du numéro 17 il y a un camion qui se parque depuis le mois d'octobre en zone bleue sauf erreur. Je vous fais passer des photos. Si vous pouviez regarder, M. LANCE, avec votre excellent service de la police municipale pour qu'il puisse y avoir un contrôle à ce sujet, camion qui s'est déplacé trois fois depuis le mois d'octobre.

M. PROGIN : je l'avais déjà annoncé lors du dernier Conseil municipal, j'aimerais que les Conseillers municipaux intéressés par venir courir le 21 avril - il y aura peut-être des journalistes qui viendront pour un certain groupe... - veuillent bien s'annoncer auprès de moi à la fin de la séance et je ferai la liste pour l'adresser à nos amis de Bernex qui organisent la course du Coteau.

M. LANCE : je prends note de la question de M. GOLAY, mais je vois que le camion en question est garé sur une zone blanche qui sera appelée à devenir zone macarons l'année prochaine si tout va bien. Je crois qu'en l'état, on ne peut pas faire grand-chose, mais j'avertirai les APM pour qu'ils se renseignent sur la présence de ce camion.

La séance est levée à 00h00

La Secrétaire :

Louise REY

Le Président :

Damien BONFANTI

Séance ordinaire du 29 mars 2012

QUESTIONS DU PUBLIC

Un habitant du quartier de Surville : Monsieur le Président, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je prends la parole en tant que secrétaire et représentant de l'Association pour la sauvegarde du quartier de Surville.

J'excuse les enfants et les familles qui ont quitté cette salle, vu la longueur de vos discussions.

Je demande aux membres de notre association ici présents de se lever. Pour ceux qui sont pressés ou fatigués, je vous rassure, ce discours ne dure que trois minutes et par égard pour nos enfants qui se sont tus jusqu'à présent, je vous demanderai de ne pas nous interrompre.

Et puisque c'est le moment des questions du public, nous avons deux questions à vous poser.

En date du 21 mars 2011, le comité de notre association a adressé à M. BAERTSCHI, Maire de Lancy à l'époque, ainsi qu'au Président du Conseil municipal, M. ALONSO, un courrier dans lequel nos membres, soit 21 personnes toutes propriétaires de leur parcelle à Surville, vous ont signifié clairement par leur signature qu'ils sont non seulement non vendeurs de leur terrain, mais par la même occasion opposés au nouveau PLQ qui touche notre quartier. Ce courrier a peut-être été intentionnellement glissé dans un tiroir de nos deux Conseillers, raison pour laquelle on vous distribuera une copie de celui-ci en fin de séance.

Toujours est-il que suite à des discussions avec certains élus, nous avons été stupéfaits d'apprendre qu'ils n'étaient pas au courant de nos oppositions, croyant même que nous étions tous d'accord sur le fait qu'il fallait densifier notre quartier. Eh bien non !

Un peu d'histoire de Surville qui remonte à plusieurs décennies et plusieurs générations de propriétaires. Le peuple lancéen, via des initiatives et référendums, s'est toujours opposé aux PLQ et aux constructions dans notre quartier. Sous prétexte d'un tram fraîchement installé, on veut nous imposer des immeubles, des tours, parce qu'il faut amortir ces investissements. Tout cela parce que cinq parcelles de Surville sont aux mains de promoteurs qui veulent dicter leur loi et ainsi bétonner notre quartier. Ces cinq parcelles, parlons-en ! Elles sont le long de la route de Chancy, des jardins mal entretenus, des maisons décrépées louées depuis des années à des locataires en sursis qui n'ont cure de soigner leur logis. Ces quelques maisons sont la triste façade de Surville et sont la honte de notre quartier. Nous devrions exproprier ces promoteurs et remettre ces magnifiques maisons anciennes à des propriétaires qui les rénoveraient.

Et votre méthode pour densifier Surville, parlons-en ! Elle est peu scrupuleuse et écœurante. M. BAERTSCHI, vous venez nous rassurer en nous disant : nous allons construire, mais vous pouvez rester, personne ne vous chasse. On nous reparle alors des droits à bâtir, d'une grande parcelle sur les nôtres, afin de densifier un maximum. On nous impose des tours de 13 étages, 18 immeubles de 9 et 7 étages, on rassure enfin le peuple qui demande des logements en piétinant son prochain, sans se soucier des familles qui depuis des années chérissent leur maison et leur terre durement gagnées.

Nos questions s'adressent à M. BAERTSCHI, vous qui, à une époque, avez défendu notre quartier. A une époque, vous saviez encore ce que l'adjectif « vert » avec un « t » signifiait. Resteriez-vous si on vous mettait un building à côté de votre maison ?

VILLE DE LANCY

Séance ordinaire du 29 mars 2012

Nos enfants sont là, demandez-leur s'ils désirent vivre au pied de grands immeubles. Le véritable nom pour désigner votre action, cela s'appelle la spoliation. Pour vous donner bonne conscience, derrière vos beaux discours bien lisses, en argumentant à qui veut l'entendre que tout cela se fait en concertation avec les propriétaires du quartier. Ceux que vous conservez ne sont que les promoteurs du bétonnage et non pas ceux qui désirent rester dans ce quartier.

De plus, vous nous mettez devant le fait accompli de vos projets qui n'ont rien d'humain pour celui qui désire conserver son bien.

Est-ce cela votre conception de la qualité de vie à Lancy ? Ou vos choix sont-ils dictés par des dessous-de-table de promoteurs immobiliers ? La Commune de Lancy a donné. C'est une des communes les plus densifiées du canton de Genève et avec le projet Praille-Acacias-Vernets, la densification n'est pas prête de s'arrêter.

Vous ne voulez donc que du béton ? Ne sortez-vous pas le soir ou le week-end pour arpenter ces chemins où il fait bon vivre en contemplant la faune et la flore ? Vous les politiciens, vous en avez la responsabilité. Nous, propriétaires, nous les entretenons avec notre cœur. Vous ne voulez donc que du béton.

M. BAERTSCHI disait dans la Tribune de Genève, le 13 mars 2009, Lancy n'est qu'une banlieue, un puzzle d'immeubles sans harmonie ni logique urbaine. A qui la faute ? Accepter de nous imposer deux tours de 13 étages, des immeubles de 9 et 7 étages dans un tel quartier, au milieu de belles villas et en plein milieu d'un parc en nous vendant tout cela fièrement sous le nom prétentieux de ville dans le parc, c'est dilapider notre patrimoine communal que nous entretenons et en plus que nous payons. Vous avez dit non au plan directeur communal 2030. Nous, les propriétaires du quartier de Surville, nous disons non à votre velléité de bétonnage. Nous disons non au PLQ et nous disons oui à une qualité de vie.

Notre deuxième question, êtes-vous encore capable de nous la donner, cette qualité de vie ?

M. BAERTSCHI : il y a deux questions qui m'ont été posées, j'y répons volontiers.

La première, resteriez-vous à côté d'un immeuble, je dis non.

La deuxième question sur la qualité de vie à Lancy, je suis convaincu qu'elle est adéquate, même dans le cadre d'immeubles et de quartier et c'est ce à quoi j'espère que le PLQ de Surville va arriver, on peut discuter là-dessus, mais c'est sur quoi je me battrais toujours, c'est que la qualité de vie puisse rester.

Je rappelle que le plan localisé de quartier sera mis à l'enquête publique d'ici quelques mois et ce sera une nouvelle occasion pour vous pour dire tout le mal que vous en pensez.

Une habitante du quartier de Surville : concernant le développement de 1700 habitants, j'aimerais savoir où en 30 ans il y a eu un tel développement, dans quelle commune, dans quelle zone ?

M. BAERTSCHI : à la Chapelle, cela vient de commencer, vous aurez 4000 personnes qui y habiteront.